

La défense de la baie de Goulven et des dunes de Keremma

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29133781

Date de l'enquête initiale : 2025

Date(s) de rédaction : 2025

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne

Désignation

Aires d'études : Bretagne

Historique

Saint Guévroc

La **chapelle Saint-Guévroc** aurait pour origine un monastère fondé au 6^e siècle par Saint Guévroc (**Saint Guirec**, mort vers 547 ?) originaire de l'île de Bretagne, sur Enez Vraz [bras], la Grande île. Enez Vraz est dotée d'une source miraculeuse sur laquelle a été élevée la chapelle. Selon la tradition, cette source avait le pouvoir d'apaiser les tempêtes lorsqu'on jetait un peu de son eau dans la mer... Plusieurs bâtiments se sont succédé sur le même emplacement. Autour de la chapelle un cimetière a été mis à jour. A proximité immédiate se trouve une allée couverte témoignant de l'occupation ancienne de l'île [elle est ensablée].

Le toponyme Enez-Vihan, littéralement la petite île, fait référence à la petite île située à 800 m au sud de l'actuelle pointe dite d'Enez-Vihan.

A la fin du Moyen-Âge, le fond de la baie de Goulven est envahi par les dunes ; ce phénomène est attribué à une dégradation des conditions climatiques qui remet en mouvement des cordons dunaires lors du petit âge glaciaire. Face à l'avancée des dunes, la chapelle est abandonnée au 17^e siècle. La chapelle ne figure d'ailleurs pas sur le cadastre parcellaire de 1836.

Désensablée entre 1869 et 1872, la chapelle Saint-Guévroc est reconstruite et agrandie entre 1895 et 1897 par Henri Michau. A l'intérieur de la chapelle se trouve une **stèle figurant un orant ailé**, personnage en prière daté du 7^e-9^e siècle, c'est-à-dire du Haut Moyen Âge [il s'agit d'une copie, l'original est conservé au **Musée de Bretagne à Rennes**] et des **fonts baptismaux** datés de 1545. Sur le placître est implanté sur un petit tertre un **calvaire dit pilier porte-croix** également daté de Haut Moyen Âge.

Un site naturel fortement anthropisé

Dès 1788, les terres incultes situées en arrière de l'anse du Kernic (à l'est) et de la grève de Goulven (à l'ouest) intéressent successivement deux particuliers qui souhaitent en prendre possession pour créer de nouvelles terres agricoles en asséchant les marais littoraux (paluds).

C'est finalement **Louis Rousseau (1787-1856)** qui fait l'acquisition en 1823 de 300 ha de terres incultes entre la Flèche et Roc'h ar Goff [Gô] pour créer des terres agricoles en stabilisant le cordon dunaire et en asséchant les terres. Il baptise son **domaine Ker-Emma** en breton, la maison d'Emma, en hommage à son épouse Emma Rousseau née Michau. Son objectif est de faire vivre une communauté humaine autour d'un projet de réforme sociale.

A l'ouest des dunes, sur l'estuaire de la Flèche (c'est le nom de ce petit fleuve côtier), se trouve la **digue de Lannévez** en Tréfléz construite à partir de 1824 avec l'aide de Jacques Frimot (1790-1866), ingénieur des Ponts-et-Chaussées (l'ouvrage avec vanne à clapet mesure plus de 500 m en 2024). En 1826, Louis Rousseau crée la "Société rurale de Lannévez" (la nouvelle terre) avec pour projet la construction de cinquante fermes d'une superficie de 8 ha chacune, mais la société est finalement liquidée dix ans plus tard et les terres de Lannévez revendues. Dès lors, Louis Rousseau se consacre au domaine de Keremma où il installe avec la vente de ses excédents annuels une vingtaine de ferme destinée à accueillir des familles sans ressource.

A l'est, au débouché du petit fleuve côtier Kerallé, Paul Testard du Cosquer, négociant, reconstruit en 1829 le pont de Pont Christ qui assure la communication entre Plouescat et Plounévez-Lochrist. Il réalise une digue de 600 m pour protéger le chemin qui file vers le sud-ouest et du même coup, assécher environ 30 ha terres situées en arrière jusqu'à l'Île an Gall. La digue servira ensuite de support à la route départementale n° 110.

Au débouché du Rest, se trouve également la **digue Michel** en Plounévez-Lochrist, construite à partir de 1849 par Camille Michel, négociant et entrepreneur de travaux publics brestois pour assécher les terres dites de Pont Pouloudou (47 ha), situées en arrière de l'anse de Kernic jusqu'à Pont Christ. Longue de plus de 1200 m, la digue avec vanne à clapet relie le Pont Christ au rocher du Kernic. Elle sert toujours à protéger la route départementale n° 10.

A la mort de Louis Rousseau en 1856, les terres de Keremma sont partagées entre ses cinq enfants mais sa femme reste usufruitière (elle décède en 1882). Le domaine agricole de Keremma devient progressivement le cadre d'une expérience communautaire familiale qui se poursuit encore au 21^e siècle avec plus d'une centaine de maisons construites sur huit générations par les descendants de Louis et Emma Rousseau.

Fondée en 1963, l'association de Keremma, dont les terres sont réparties pour l'essentiel, sur les communes de Tréfléz et Plounévez-Lochrist se donne pour objectif :

- "de conserver aux terres de Keremma, acquises et/ou conquises sur les éléments, et aménagées à partir de 1823 par Louis Rousseau et son épouse Emma Michau, puis par leurs descendants et ceux de leur neveu Henri Michau, le caractère original qui en fait un site exceptionnel au pays du Léon" ;
- "d'y maintenir chez tous les descendants des fondateurs et de leur neveu Henri Michau, les solides traditions qui n'ont cessé d'assurer la cohésion de la famille et du domaine de Keremma".

Depuis l'achèvement de la **digue de Lannévez** en 1825, la flèche sableuse de Penn ar C'hleuz a énormément évolué : on parle de progradation quand la terre avance sur la mer par accumulation de sédiments. Des crêtes dunaires convexes sont visibles sur le site. Penn ar C'hleuz signifie en breton le bout du talus ce qui fait référence à l'endroit où se terminait la digue.

Un site fortement militarisé durant la Seconde Guerre mondiale

L'Allemagne nazie occupe le Finistère nord depuis le 20 juin 1940 : des bâtiments publics sont notamment réquisitionnés pour loger officiers et soldats. En juin 1941, afin de mieux contrôler la frontière maritime, l'accès à la côte est interdit aux propriétaires de résidences secondaires et aux vacanciers. Une zone côtière interdite est créée le long du littoral français sur 10 à 20 km à l'intérieur des terres le 21 octobre 1941.

Seuls les habitants des zones côtières, essentiellement les agriculteurs et leur famille, munis d'une attestation officielle de domicile, peuvent demeurer sur place. L'accès aux communes littorales nécessite une autorisation spéciale. Les habitants des communes littorales sont par ailleurs coupés du réseau téléphonique national.

Le Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*)

La directive n° 40, du 23 mars 1942 du commandant suprême de la Wehrmacht, définit le cadre, la stratégie générale et les instructions de combat pour la défense des côtes européennes (voir les extraits de la directive n° 40 en annexe). Elle marque le lancement officiel du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*), fortifications conçues pour empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne.

Le Mur de l'Atlantique est réalisé à partir d'août 1942 le long des côtes européennes, de la Norvège aux Pyrénées et dans les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Sercq, et Alderney - Aurigny), seuls territoires britanniques sous contrôle de l'Allemagne nazie. À partir de juillet 1943, le Mur du Sud (*Südwall*) est également élevé sur les côtes méditerranéennes. L'armée de terre (*Heer*) de l'armée du III^e Reich (*Wehrmacht*) est en charge la défense des côtes, mais d'autres composantes de l'armée sont présentes sur le littoral : l'armée de l'air (*Luftwaffe*), la Marine et la protection douanière des frontières (*Zollgrenzschutz*) dotée de postes de surveillance qui donnent leur nom à la douane d'occupation : *Gast* (*Grenzauaufsichtsstelle*).

La défense de la baie de Goulven s'articule sur deux niveaux :

- la défense de la côte avec des batteries d'artillerie de moyenne portée ;
- la défense des points de débarquements avec des ensembles fortifiés dotés d'armes à courte portée : canons antichars, mortiers (permettant un tir en cloche), mitrailleuses et fusils.

Selon les plans allemands de minage, les ensembles fortifiés "A 1" (**Porz Guen à Plouescat**), "A 5" (**pointe d'Enez-Vihan à Tréfléz**), "A 6" (**pointe située face à la roche Malban à Tréfléz**) et "A 8" (**Kerguélen à Plouénour-Trez**) sont achevés au 12 mars 1943, les autres ensembles fortifiés sont encore en construction (*im Bau*). Une carte datée du 1^{er} juin 1943 figure l'état des constructions des positions du "verrou de Goulven" (*Goulvenriegel*) avec des positions de campagne - en construction ou achevées - implantée en seconde ligne. Plouider, Tréfléz, Plouescat, Goulven, Plouénour-Trez et Brigogan étaient desservis par le chemin de fer ce qui facilite l'approvisionnement des chantiers de construction.

Au 1^{er} juillet 1943, c'est la 343^e division d'infanterie allemande - dont le poste de commandement est implanté à Landerneau - qui est en charge de ce secteur.

A partir de la fin de l'année 1943, la probabilité d'un débarquement anglo-saxon est de plus en plus forte d'autant que la baie de Goulven est relativement proche de la ville-arsenal de Brest, bientôt érigée en forteresse (*Festung*) par l'Allemagne nazie.

Le dimanche 20 février 1944, le *Generalfeldmarschall* Rommel, en sa qualité d'inspecteur des fortifications à l'ouest et chef du groupe d'armées B chargé de la défense des côtes de la Manche, inspecte les ouvrages défensifs dont ceux de l'anse de Goulven accompagné de son état-major et des généraux Farhmbacher et Rauch. Il visite le "point 64" où le poste de commandement d'une batterie d'artillerie était établi et observe la baie de Goulven : s'agit-il du site de Kerilien - Kermabon à Plouider où est implanté un bunker-poste d'observation d'artillerie ? Il se rend également au "point géodésique 58" : qui pourrait correspondre au site de Kerderné à Plounévez-Lochrist où était implanté une station radar.

Une station radar pour détecter les menaces

Aux lieux-dits **Kerderné - Kervingam à Plounévez-Lochrist**, à plus de 60 m au-dessus du niveau de la mer, est implantée une station radar. Elle est numérotée "A 500".

Un observatoire d'artillerie et une batterie antiaérienne

Aux lieux-dits **Kerilien - Kermabon à Plouider**, dominant la baie à plus de 55 m au-dessus du niveau de la mer, se trouve un bunker-observatoire d'artillerie et une batterie d'artillerie antiaérienne. L'observatoire d'artillerie, servant également de poste de commandement avec lignes téléphoniques, est une variante d'un bunker de type 627 en construction de campagne renforcé. Cet ensemble fortifié est numéroté "A 211".

Un observatoire d'artillerie secondaire

Un **bunker-observatoire en construction de campagne** est également implanté au lieu-dit le Menhir à Plounéour-Trez. Numéroté "A 49", il a été étudié par l'association GERFAUT 29 en 2019.

Trois batteries d'artillerie de côte pour défendre la baie de Goulven et ses approches

Dans les terres, en position dominante mais non visibles de la mer, trois batteries d'artillerie de côte concourent à la défense de la baie de Goulven : près du bourg de Tréfleze, la **batterie d'artillerie de Rumiadiou - La Gare (A 46)** ; près du bourg de Plouider, la **batterie de La Métairie - Ar Veuleury (A 55)** et à l'ouest du bourg de Plounéour-Trez, la **batterie de Kerbreslaouen (A 59)**. Les canons de ces batteries sont abrités sous des bunkers-casemates de type 669 (six exemplaires) ou de type 671 (quatre exemplaires à La Métairie).

A **Rumiadiou - La Gare** et **Kerbreslaouen**, les batteries sont chacune armées de quatre **canons de campagne de 7,62 cm** de calibre de fabrication soviétique d'une portée maximale de 13 km avec une cadence de tir maximale de 12 coups/min. Dotés de roues, ces canons de campagne sont mobiles et pouvaient être éventuellement déplacés.

A Rumiadiou, deux canons disposés à ciel ouverts pouvaient tirer à 360°, tandis que les deux autres – sous bunkers-casemates – peuvent tirer vers le nord-ouest (axe principal à 330°), c'est-à-dire vers le large et les dunes de Keremma dont la grève découvre très loin à marée basse.

A Kerbreslaouen, l'axe de tir des canons sous bunkers-casemates est l'est-nord-est (axe principal à 75 degrés).

A **La Métairie - Ar Veuleury**, la batterie est armée par quatre **canons de campagne de 10,5 cm** d'origine française d'une portée maximale de 12 km, mais avec une cadence de tir relativement faible. L'axe de tir est le nord-nord-ouest (axe principal à 350°), c'est-à-dire vers le large devant Brignogan.

Des obstacles de plage

Dans l'anse de Kernic, sur la plage de Keremma et sur la grève de Goulven ont été positionnés des centaines d'obstacles de plages dont des pieux coiffés de mines ou d'obus. Le rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949) évoque la présence d'une ligne continue de portes Maginot barrant l'anse de Goulven.

Des champs de mines permanents

Posés d'octobre 1942 à mars 1943, des champs de mines permanents interdisent la traversée des dunes entre les ensembles fortifiés. Ils sont connus par les archives allemandes de minage conservés par les Archives départementales du Finistère. Les mines sont implantées, entre le trait de côte et le fossé antichar, juste derrière les dunes. On comptabilise ainsi au moins **4 740 mines réparties dans cinq champs de mines** numérotés "Elorn II/17" - "Nussbaum" (noyer) et "Elorn II/30" - "Linde" (tilleul), "Eiche" (chêne), "Birke" (bouleau) et "Ahorn" (érable). Il s'agit d'engins de type S. Minen, "S" étant l'abréviation de *Schrapnellminee*, mines antipersonnel à éclats dites aussi mines bondissantes.

Chaque ensemble fortifié est également protégé par un champ de mines permanents : "Elorn II/73" - "Dattelbaum" (dattier) pour la protection de l'ensemble fortifié "A 1", "Elorn II/74" - "Edelweide" (nom d'une plante à fleur blanche de montagne) pour l'ensemble fortifié "A 5", "Elorn II/75" - "Zwergkiefer" (pin nain) pour l'ensemble fortifié "A 6" et "Elorn II/110" - "Reseda" (réséda) pour l'ensemble fortifié "A 7" (doté de 192 engins de type Holzkasten-Minen, littéralement mines à caisses en bois).

Pour exemple, les abords immédiats de l'ensemble fortifié de la pointe d'Enez-Vihan numéroté "A 5" sont protégés par **182 mines bondissantes** répartis en deux sous-champs et entourés d'un grillage de 1,1 m de hauteur.

Des ensembles fortifiés implantés sur le littoral à intervalle régulier

Le secteur littoral s'étendant de Plouescat à l'est à Landéda à l'ouest dépendait du **groupe défensif côtier Aber Wrac'h - Lesneven** (*Küstenverteidigungsgruppe*, KVGr), dont le préfixe est "Av" ou "A". Les archives allemandes permettent de dénombrer **1 135 constructions permanentes ou de campagne en juillet 1943**.

Plusieurs ensembles fortifiés, numérotés de "A 1" (Porz Guen à Plouescat) à "A 9" (Beg Culéren à Plounéour-Trez) concourent à la défense de la baie de Goulven et notamment de la plage de Keremma et de la grève de Goulven. Dans la digue de Lannévez est implanté un **bunker-casemate** (formant l'ensemble "A 56") pour canon antichar de 5 cm ou 7,5 cm. Les ensembles fortifiés sont composés de bunkers de faible épaisseur, catégorisés "constructions de campagne" (*feldmässiger Ausbau*, abrégé en FA ou Fm) c'est-à-dire de 0,4 m d'épaisseur de béton armé ou au mieux "constructions de campagne renforcées" (*verstärkt feldmässiger Ausbau*, abrégé en VF) avec 1,5 m d'épaisseur de béton mais quelquefois non ferrailé.

A titre d'exemple, l'**ensemble fortifié "A 5"**, doté d'une garnison de moins de vingt hommes, est équipé d'une citerne à eau potable d'une capacité de 1700 l avec pompe.

En cas de débarquement, l'objectif des garnisons est de détruire les navires blindés transportant des troupes, des chars et des armes lourdes sur la plage.

Un long fossé antichar implanté derrière les dunes

Suivant un tracé en ligne brisée le long du trait de côte à une distance d'environ 150 m, un **fossé antichar de plus de 5 km de longueur** d'est en ouest barre l'ensemble des dunes de Keremma. Sa fonction est d'interdire - après un débarquement anglo-saxon réussie sur la plage de Keremma ou la grève de Goulven - à des véhicules motorisés de type char de combat, le franchissement des dunes de Keremma. Afin de compléter la défense, certaines zones situées en arrière des dunes pouvaient être noyées.

Des ensembles fortifiés implantés à l'intérieur des terres (récapitulatif)

A 45 : *Enez Terc'h à l'Aber Wrac'h* ;

A 46 : batterie d'artillerie de côte de Rumadiou à Tréflez ;

A 47 : ?

A 48 : Bréhichen à Plounevez-Lochrist ;

A 49 : ?

A 50 : à l'est de Rohou Braz à Plouescat ;

A 51 : ?

A 52 : Keriogan à Tréflez ?

A 53 : bourg de Tréflez ;

A 54 : L'Arvor - Toul Louarn à Tréflez ;

Av 55 : batterie d'artillerie de côte de La Métairie à Plouider

A 56 : digue de Lannévez à Goulven ;

A 57 : ?

A 58 : bourg de Brigognan ;

A 59 : batterie d'artillerie de côte de Kerbreslaouen à Plounéour-Trez

A 203 : à l'est de Lanzéon, entre le cours d'eau et la route départementale n° 29 (à 46 m au-dessus du niveau de la mer).

A 211 : Kerilien - Kermabon ;

A 500 : station radar de Kerderné – Kervingam ;

A 501 (?) : Brétouaré à Plounevez-Lochrist. La vue aérienne verticale (1950-1965) permet d'observer une grande construction rectangulaire (approximativement 45 m x 16 m) ainsi que d'autres constructions plus petites. Il pourrait s'agir d'une station radar.

La stèle du Kernic à Plounevez-Lochrist

Cette stèle rappelle la mémoire des 20 civils assassinés le 8 août 1944. Après le Débarquement de Normandie le 6 juin 1944, puis la percée d'Avranches le 31 juillet, les troupes américaines aidées par la Résistance avancent vers l'ouest pour libérer la Bretagne. Les soldats de l'Allemagne nazie se replient vers la ville de Brest, mais sur la route ils commettent des massacres.

Brest est libérée le 19 septembre 1944 après plusieurs semaines de violents combats.

Il faut attendre les 10 et 11 mai 1945, après la capitulation de l'Allemagne nazie, pour voir les "poches" de Lorient et de Saint-Nazaire enfin libérées.

Les mines et munitions causent encore la mort de cinq personnes dans les dunes de Keremma.

De l'après-guerre à nos jours

Les bunkers sont rapidement pillés après-guerre tandis que certains sont utilisés comme "fourneau" pour le déminage et le désobusage. Dans les dunes en perpétuel mouvement, les constructions disparaissent progressivement. Localisé sur l'estran face au rocher nommé Ar Méan, un bunker-casemate disloqué est volontairement ensablé à la fin des années 1980. Le **fossé antichar** est partiellement remblayé (il sert de décharge) et végétalisé. Le modèle numérique de terrain à 1 m de l'Institut national de l'information géographique et forestière montre cependant que des portions du fossé demeurent intacts sous la végétation.

Les dunes de Keremma font l'objet de camping sauvage : elles sont inscrites en 1973 au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Après l'acquisition des dunes de Keremma par le Conservatoire du Littoral en 1987, plus de 300 t de déchets sont extraits du fossé antichar.

Depuis 1998, la gestion du site des dunes de Keremma est confiée à la communauté de communes de la Baie du Kernic qui a fusionné en 2017 avec la communauté de communes du Pays Léonard pour former Haut-Léon Communauté. Vingt-sept bunkers sont recensés dans les dunes.

Afin de protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne, le site naturel des dunes de Keremma est classé "Natura 2000" en 2011.

Période(s) principale(s) : Moyen Age, Temps modernes, Epoque contemporaine

La baie de Goulven : un potentiel site de débarquement naval

Large de plus de 5 km d'est en ouest et abritée des vents d'ouest et de sud-ouest, la baie de Goulven, quoique parsemée de petits îlots et rochers, constitue un site relativement favorable pour un débarquement naval. La plage de Keremma, l'anse du Kernic (à l'est) et la grève de Goulven (à l'ouest) permettent en effet un débarquement amphibie - de soldats et de matériels militaires, tant à marée haute qu'à marée basse. D'un point de vue tactique, un débarquement à marée haute (et montante) est cependant préférable à un débarquement à marée basse afin de ne pas laisser les soldats trop longtemps à découvert et sous le feu des défenseurs.

L'objectif d'un débarquement dans la baie de Goulven aurait été la prise à revers - par la terre - de la ville-arsenal de Brest même éloignée de 45 km (en diagonale, via Lesneven et Plabennec). Si l'hypothèse du débarquement d'une armée ennemie (les "anglo-saxons") est envisagée par l'Allemagne nazie dans l'anse de Goulven, elle est exclue à la fin du 17e siècle et au 18e siècle dans le contexte de la "petite guerre littorale" du fait de la trop longue distance à parcourir jusqu'à Brest. Pour preuve, cette portion du littoral situé entre Plouescat et Brignogan, défendue naturellement par de nombreux rochers, n'est dotée que d'une seule batterie d'artillerie à Porz Meur à Plouescat : elle est nommée **batterie du Kernic**.

Pour surveiller la mer et la côte, un **corps de garde d'observation**, destiné à abriter des miliciens garde-côtes, est implanté au 18e siècle en hauteur sur un chaos granitique situé à plus de 800 m du trait de côte actuel. Situé dans l'axe de la **chapelle Saint-Guévroc**, ce corps de garde est mentionné sur la **carte de la capitainerie de l'Aber Wrac'h** de 1734. A l'est se trouve le corps de garde de Plouescat - sur le territoire de la capitainerie de Saint-Pol-de-Léon - et à l'ouest, celui de Brignogan. Un second corps de garde, dédié à la Douane, est construit au début du 19e siècle sur la pointe d'Enez-Vihan face à Roc'h Vran. Une douane est également figurée en 1837 sur la pointe de Porz Meur à Plouescat. Organisée sur le terrain en brigades de 6 à 8 hommes, la direction de la Douane est implantée à Brest.

En 2025, **Haut-Léon Communauté** avec l'Atelier de l'Hermine a lancé un nouvel outil de médiation nommé **Kavadenn** pour découvrir les dunes de Keremma : une séquence nommée "héritages militaires" permet notamment de découvrir l'histoire et le fonctionnement de l'ensemble fortifié de la pointe d'Enez-Vihan à Tréfléz.

Ce dossier d'Inventaire du patrimoine a été créé par la Région Bretagne en 2025 dans le cadre de l'**Inventaire des héritages militaires**.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta"** (collection : Service Historique de la Défense de Brest)
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "**Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta**" (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest
- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta"** (collection : Service Historique de la Défense du Château de Vincennes)
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "**Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta**" (collection : Service Historique de la Défense du Château de Vincennes). Texte en liasse ; plans et photographies.
<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=467&titre=rapport-pinczon-du-sel-sur-les-installations-du-mur-de-l-atlantique>
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes : SHDMV MV 2DOC 3
- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce

fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

Bibliographie

- **Aux Premiers temps de Keremma. Mythe et réalité [1986]**
ROUSSEAU, Henri. **Aux Premiers temps de Keremma. Mythe et réalité**. 1986, chez l'auteur, 107 p.
- **"Chapitre 2. Le processus de brutalisation précédant la Libération" [1999]**
CAPDEVILA, Luc. **"Chapitre 2. Le processus de brutalisation précédant la Libération"**. Les Bretons au lendemain de l'Occupation, Presses universitaires de Rennes, 1999, <https://doi.org/10.4000/books.pur.8869>
- **Atlantikwall. Mythe ou réalité [2008]**
CHAZETTE, Alain, DESTOUCHES, Alain, TOMINE, Jacques, PAICH, Bernard, LAURENT, Jacky. **Atlantikwall. Mythe ou réalité**. Bonchamp-lès-Laval : éditions Histoire et fortifications, 2008, 480 p.
- **Les Plounévégiens dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale [2025]**
BOSSARD, Roger. **Les Plounévégiens dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale**. 2025.

Périodiques

- **"Une frontière oubliée ? La zone côtière interdite en France occupée, 1941-1944" [2019]**
HELLWINKEL, Lars. **"Une frontière oubliée ? La zone côtière interdite en France occupée, 1941-1944"**. *Les Cahiers Sirice*, 2019/1, n° 22, p. 55-68.
<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-sirice-2019-1-page-55.htm>
- **Bulletin de l'histoire et du patrimoine plounévégien**
Bulletin de l'histoire et du patrimoine plounévégien. Mémoire de Plounevez-Lochrist Spered Gwinevez, n° 37, janvier 2025, 2 p.
https://plounevez-lochrist.fr/images/stories/documents/BULLETTINS_PATRIMOINE/bulletin%20patrimoine%20n37.pdf
- **Bulletin de l'histoire et du patrimoine plounévégien**
Bulletin de l'histoire et du patrimoine plounévégien. Mémoire de Plounevez-Lochrist Spered Gwinevez, n° 38, mai 2025, 2 p.
https://plounevez-lochrist.fr/images/stories/documents/BULLETTINS_PATRIMOINE/bulletin%20patrimoine%20n38.pdf

Multimedia

- **"L'agenda de Rommel de décembre 1943 au 3 août 1944"**
"L'agenda de Rommel de décembre 1943 au 3 août 1944".
<http://sgmcaen.free.fr/agenda-rommel.htm>
- **RELIKTE. Remains of european fortifications 1935-1945. Atlantikwall (cartographie)**
RELIKTE. Remains of european fortifications 1935-1945. Atlantikwall (cartographie).
<https://www.relikte.info/atlantikwall.html>

Liens web

- Carte de la baie de Goulven par Jacques-Nicolas Bellin, 1764 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8591926f/fl.item.r=goulven.zoom>
- Carte de la baie de Goulven, Plouescat, Cléder et Sibiril (1771-1785) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53015032c.r=goulven?rk=171674;4>
- Carte de la baie de Goulven (1771-1785) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530151264.r=goulven?rk=21459;2>

- Les stations radars en Bretagne : de la Festung Saint-Malo à la Festung Saint-Nazaire par l'association L'aviation en Bretagne 1939-1945 : https://www.absa3945.com/stations%20radars/radars_bretagne.html#J%C3%BCrgen%20Frieese
- Sur les dunes de Keremma, "les biens ne se vendent pas, ils se transmettent", France Culture, podcast Sur les docks, 2014 : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/sur-les-docks-14-15/sur-les-dunes-de-keremma-les-biens-ne-se-vendent-pas-ils-se-transmettent-3666378>
- Dunes de Keremma sur conservatoire-du-littoral.fr : https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/54/28-dunes-de-keremma-29_finistere.htm
- Explorer les dunes sur maisondesdunes.bzh : <https://www.maisondesdunes.bzh/explorer-les-dunes>

Annexe 1

23 mars 1942 : les instructions générales de combat pour la défense côtière

La directive n° 40 du 23 mars 1942 du commandant suprême de la *Wehrmacht* définit le cadre, la stratégie générale et les instructions de combat pour la défense des côtes européennes : elle marque le lancement officiel du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*) pour empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne. Le Mur de l'Atlantique est réalisé le long des côtes européennes, de la Norvège aux Pyrénées et dans les îles anglo-normandes. À partir de juillet 1943, le Mur du Sud (*Südwall*) est également élevé sur les côtes méditerranéennes.

"1. La défense des côtes est une mission de l'armée qui exige une collaboration particulièrement étroite et sans faille des diverses armes. [Heer, armée de terre ; Kriegsmarine, marine de guerre et Luftwaffe, arme de l'air]" [...]

"2. Reconnaître à temps les préparatifs, le dispositif et la concentration de l'ennemi pour une opération de débarquement doit être la préoccupation principale [...]. Toutes les troupes qui peuvent être exposés à de telles actions doivent être constamment en état d'alerte et prêtes à passer à la contre-attaque. " [...]

"3. Le chef responsable doit engager à cet effet toutes les forces de combat et tous les moyens des différentes armes [...] pour anéantir les moyens de transport de l'ennemi et ses troupes de débarquement, de telle sorte que l'attaque s'effondre si possible avant ou, au plus tard, immédiatement après que l'ennemi aura touché la côte. L'ennemi débarqué doit être anéanti par une contre-attaque immédiate ou rejeté à la mer " [...].

"4. L'articulation des forces et l'organisation de la fortification doivent être établies de telle sorte que le centre de gravité de la défense soit appliqué sur les secteurs susceptibles de constituer les points de débarquement principaux de l'ennemi (territoire fortifié).

Les autres secteurs côtiers, dans la mesure où ils sont menacés par des coups de main [attaques surprises], même exécutés par de petites unités, doivent - si possible en s'appuyant sur les batteries côtières - être assurés par des points d'appui. Dans les secteurs de sécurité des points d'appui, doivent être incluses toutes les installations importantes sur le plan militaire et sur celui de l'économie de guerre. [...]"

"6. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent, par la répartition des forces, la construction des fortifications (défense circulaire) et leurs approvisionnements, être capables de tenir pendant une longue période, même en présence d'un ennemi supérieur en nombre. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent être défendus jusqu'à la dernière extrémité. Ils ne doivent jamais se voir contraints à la capitulation par manque de munitions, de ravitaillement ou d'eau. "

Annexe 2

Extrait du rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949) [Plouescat-Plounéour-Trez]

Chapitre V. De Plougoulm (rivière de l'Horn) à l'Aber Ildut (carte A2 - IV)

La mission de ce secteur est de s'opposer aux coups de main, d'interdire le service de renseignements par espions et de retarder toute opération de débarquement plus importante, menaçant le camp retranché de Brest.

La côte est bordée de dangers qui s'étendent souvent jusqu'à trois milles au large ; un seul mouillage de refuge pour petits bâtiments se trouve à l'Aber-Wrac'h, mais pour du personnel décidé et bien équipé de nombreuses plages peuvent recueillir des engins de débarquement.

La défense comprend un cordon côtier linéaire peu armé (sauf en quelques points) et deux groupes de batteries lourdes : premier groupe, Plounévez-Lochrist et région Kerlouan-Brignognan ; deuxième groupe, dans le triangle Plouguerneau-Lannilis-Landéda.

Premier cordon côtier

Allant de l'est à l'ouest, on rencontre successivement :

Moguériec

[...]

Pointe des Amiets

[...]

Zone de Plouescat

Porsguen. A la sortie de Plouescat vers le nord-ouest, en arrière au lieu-dit Goas-Bian, où une petite jetée complète la protection d'une anse contre le vent de nord-ouest, les Allemands ont installé une tourelle de char battant la grève vers le sud, un observatoire P.C. [poste de commandement] et deux blockhaus avec mitrailleuse.

Puis au lieu dit **Pen-ar-Nitran**, on trouve à proximité de l'ancien corps de garde une pièce de 47 [mm] placée sur des rochers murés sur la face avant, tirant vers l'ouest pour défendre l'entrée de l'anse du Kernic. Celle-ci est parsemée d'obstacles qui y interdisent les atterrissages.

Au sud, dans le rocher de **Kernic**, a été aménagé un observatoire, avec postes de mitrailleuse, qui commande l'anse et la route de Plouescat à Goulven.

Le 8 août 1944, au jour, les troupes cantonnées au Kernic reçurent l'ordre de repli. Vers 7 heures du matin, la colonne de fuyards entassés dans des voitures hippomobiles conduites par des fermiers quitte le **Kernic** pour **Tréfléz** après avoir fait sauter le dépôt de munitions du rocher. En se repliant, certains d'entre eux commirent des atrocités tant au **Kernic** qu'à un autre endroit nommé **Kerzéan** où trois hommes furent assassinés.

La grève de Goulven

La rive sud de la grève de Goulven était défendue par cinq ouvrages [ensembles fortifiés] reliés entre eux par des chemins de mine (**Pen-ar-Nitran - Ar-Mean - Roc'h Vran - Pen ar Cleux - Kerguélen**).

Pen-ar-Nitran (voir plus haut)

Ar-Mean. A la naissance du sillon du Kernic, comporte une casemate de 50 [mm] flanquant le sillon, un abri pour un autre de 50 [mm] permettant le tir vers l'est et battant le large ; quatre postes de mitrailleuses, un observatoire, deux bunkers et trois soutes.

Roc'h Vran a reçu casemate pour canon de 50 [mm] tirant vers l'ouest, trois positions de mortiers et quatre de mitrailleuse, un observatoire, un poste protégé de signalisation et six bunkers.

Pen ar Cleux. A un km dans le nord-est de Goulven est un poste de commandement local avec observatoire, épaulement pour armes automatiques, poste optique et central téléphonique.

Kerguélen comprend une casemate pour pièce moyenne de campagne tirant vers le fond de l'anse de Goulven, une cuve couverte pour matériel de 50 [mm] avec champ de tir du nord au nord-est, trois postes de mitrailleuses, un observatoire et des bunkers. Cet ouvrage était occupé par une trentaine d'allemands au début, c'est à dire dès 1940, nombre réduit à une huitaine à la fin.

Nota. La défense de la grève était complétée par les obstructions habituelles, en particulier une ligne continue de portes Maginot barrant l'anse de **Goulven**. Un fossé antichar allait de la **digue de Goulven** jusqu'à l'entrée de l'**anse de Kernic** ; un autre partant de **Kervron** [?] aboutissait à **Kerdélant** [Plounévez-Lochrist]. Lors d'une inspection de 1943 [20 février 1944 ?], Rommel fit pousser les travaux de bétonnage et reporter les portes Maginot, dispersées alors en quinconce et minées sur une ligne Heg Genevrein [ar C'hevelegued] Malban.

Toute cette région fut évacuée le 8 août 1944. Une dizaine d'habitants soupçonnés de résistance furent fusillés avant leur départ.

Annexe 3

Extraits de "Bunker Archeologie" par Paul Virilio (1932-2018), réédition de 1994

Préface

(p. 9)

"Pendant ma jeunesse, le littoral européen était interdit au public pour cause de travaux ; on y bâtissait un mur et je ne découvris l'Océan, dans l'estuaire de la Loire, qu'au cours de l'été 1945.

La découverte de la mer est une expérience précieuse qui mériterait réflexion. En effet, l'apparition de l'horizon marin n'est pas une expérience accessoire, mais un fait de conscience aux conséquences méconnues.

Je n'ai rien oublié des séquences de cette invention au cours d'un été où la paix retrouvée et l'interdiction levée réalisaient pour moi un seul et même événement. Les barrières enlevées, chacun était désormais libre d'aborder au continent liquide ; les occupants s'en étaient retournés dans leur hinterland natal, abandonnant, avec leur chantier, leurs outils et leurs armes. Les villas du front de mer étaient vides, on avait fait sauter tout ce qui obstruait le champ de tir des casemates, les plages étaient minées et les artificiers s'activaient à rendre l'accès à la mer possible, ici et là.

Le sentiment le plus clair était encore celui de l'absence : l'immense plage de La Baule était déserte, nous étions moins d'une dizaine sur l'anse de sable blond, les rues étaient dépourvues de tout véhicule ; c'était une frontière qu'une armée venait à peine d'abandonner et la signification de cette immensité marine était inséparable pour moi de cet aspect de champ de bataille déserté."

(p. 15)

"De grandes différences d'aspects subsistent entre l'écran aveugle des murs latéraux, l'étanchéité passive des arrières et l'ouverture offensive de la face avant ; quand au dessus, à l'exception de la cuvette du guetteur, avec le petit escalier qui mène au nid de béton, il n'y a que les tuyaux d'échappement des gaz de la pièce d'artillerie qui émergent de la dalle

de béton recouverte de terre. Désaffecté, l'ouvrage s'inverse : sans canon, l'embrasure ressemble à une porte ornée de reliefs, avec ses redans verticaux ; le débordement du "front Todt" en tympan au-dessus de l'ouverture rectangulaire fait pendant au porche d'un édifice cultuel ; par cet accès improvisé on pénètre dans une salle basse, ronde ou hexagonale, bardée de poutrelle d'acier et qui possède, en son centre, un socle assez semblable à une table de sacrifice. Des trappes s'ouvrent dans le sol de ciment, par où l'on peut descendre dans une crypte, la soute à munitions, juste au-dessous de l'embrasement du canon.

En poursuivant la pénétration par le fond, à l'intérieur de l'ouvrage, on retrouve le système de chicanes des défenses de proximité, avec ses meurtrières - l'une dans l'axe de l'entrée, l'autre en flanquement -, petit créneaux sans grande visibilité, par où l'on observe les abords immédiats, dans un espace restreint où le plafond vous frôle. La sensation d'écrasement, ressentie dans le circuit à l'extérieur de l'ouvrage, est encore accentuée ici. Les différents volumes sont trop étroits pour une activité normale, pour une réelle mobilité du corps ; tout l'édifice pèse sur les épaules de l'occupant. Comme un habit à peine trop grand vous embarrasse autant qu'il vous couvre, l'enveloppe de béton et d'acier vous gêne aux entournures et tend à vous figer dans une semi-paralysie assez proche de celle de la maladie. Ralenti dans son activité physique mais attentif, anxieux des probabilités catastrophiques de son environnement, l'habitant de ces lieux du péril est oppressé par une singulière pesanteur ; en fait, il possède déjà cette rigidité cadavérique que la protection de l'abri était censé lui éviter".

Extrait de "Bunker Archeologie" par Paul Virilio (1932-2018).

Annexe 4

Le poste d'observation et de tir en béton armé : du Ringstand au Tobruk

Ce "petit" bunker - 11 m³ de béton et 600 kg de ferraille pour le plan-type 58 mis en place en mai 1943 - est certainement le plus connu du Mur de l'Atlantique en raison du nombre important d'exemplaires construits (plusieurs milliers). Sur le terrain où il est le plus souvent totalement enterré, on le reconnaît à son ouverture circulaire caractéristique (avec ou sans collerette).

C'est un poste d'observation et de tir dit *Ringstand* en allemand, "position circulaire" (dénomination officielle).

Il permettait aux soldats une vision à 360 degrés tout en bénéficiant d'une bonne protection car ils étaient sous le niveau du sol. Il était conçu pour un équipage théorique de deux soldats : le premier - le tireur - à l'arme portative de type mitrailleuse ou fusil, voire mortier léger (*Granatwerfer 36* de calibre 5 cm), le second - le chargeur - à l'approvisionnement en munition (un troisième soldat pouvait également jouer le rôle de pourvoyeur). Ce type de bunker était utilisé pour l'observation, la défense rapprochée, le flanquement des fossés ou des murs antichars et la protection du périmètre extérieur des ensembles fortifiés. On le retrouve également employé pour la surveillance d'édifices logistiques (transport, ravitaillement ou logement des troupes).

Le plan-type 58 découle du modèle VF8, MG (abréviation de *Maschinengewehr*, mitrailleuse) *Ringstand für 2 Mann oder Beobachtung stand* (ou poste d'observation) mis en place à l'automne 1942 et qui nécessitait 9,5 m³ de béton pour sa réalisation. "VF" est l'abréviation de *verstärkt feldmässiger Ausbau in Beton* qui désigne une construction de campagne renforcée en béton. Paradoxalement, avec 40 cm ou 60 cm d'épaisseur de béton au lieu d'un mètre, ces constructions n'auraient pas dû être considérées comme "renforcées".

Il existe deux versions du plan-type 58, version "c", *80 cm Ringstand - 8-eckig* avec escalier droit et chambre de tir à la partie haute octogonale et version "d", *80 cm Ringstand - rund* avec escalier oblique et chambre de tir à la partie haute circulaire. De nombreuses variantes existent cependant, tant en forme qu'en dimensions (notamment de la chambre d'abri). Certains exemplaires sont équipés d'une arrivée électrique et d'une connexion pour le téléphone.

En théorie, sa chambre d'abri (*Unterschlufräum*) pouvait contenir 40 000 à 50 000 munitions (7,92 x 57 mm Mauser) ou 720 obus de mortier léger calibre 5 cm (72 caisses). Une mitrailleuse MG 34 Mauser dispose en effet d'une cadence de tir théorique de 800 à 900 coups à la minute tandis que la MG 42 dispose d'une cadence théorique de 1 200 coups à la minute avec approvisionnement par bandes de 50 et 250 coups. La portée maximum utile de ce type de mitrailleuse disposée sur trépied est comprise entre 1 000 et 1 200 mètres. Dans la chambre d'observation et de tir, deux tablettes permettaient d'accueillir les caisses à munition. Un couvercle en bois étanchéifié pouvait permettre de fermer l'ouverture circulaire.

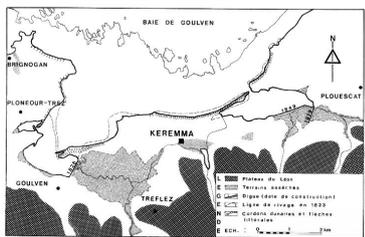
A partir de 1943, le *Ringstand* est désigné *Tobruk-Stand* en référence aux bunkers italiens (construits avant janvier 1941) observés lors de la [Capture de Tobruk](#) par les forces de l'Axe en juin 1942. Le terme *Tobruk-Stände* (littéralement, position de Tobruk au pluriel) est mentionné dans les états des constructions du Mur de l'Atlantique au 1er juillet 1943 du territoire de la 7e armée l'armée du IIIe Reich conservés aux archives fédérales allemandes à Coblenche.

Dans le secteur de la 7e Armée (AOK 7), de l'Orne à l'embouchure de la Loire (en incluant la rive gauche jusqu'à Préfailles) et avec les îles anglo-normandes, 3 814 *Tobruk-Stände* sont construits ou sont en construction au 1er janvier 1944. Dans ce secteur, plus de 7 300 emplacements ouverts pour mitrailleuse (*Offene M.G.-Stände*) ont également été aménagés à cette date.

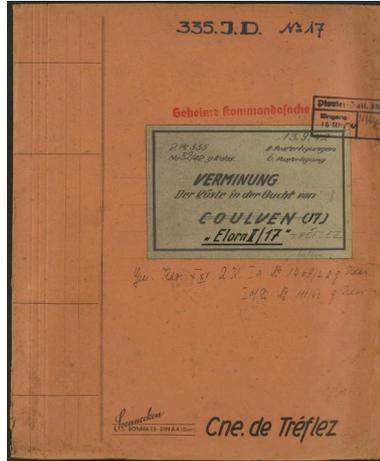
En plus du plan-type 58, il existe une vingtaine de versions de *Tobruk* (dont certains préfabriqués) : pour mortier ou lance-grenades (*Granatwerfer-Stände*, 1 275 exemplaires), pour lance-flammes (*Flammenwerfer-Stände*, 1 250 exemplaires), pour tourelle de char avec canon et/ou mitrailleuse... Certains *Ringstände* étaient équipés d'un poêle voire d'un lit.

Certains bunkers de la série 600 qui est lancée en février 1942, sont également dotés d'un *Tobruk* intégré, nommés *Offener Beobachter*, poste d'observation. Il est dépourvu de chambre d'abri pour le stockage des munitions.

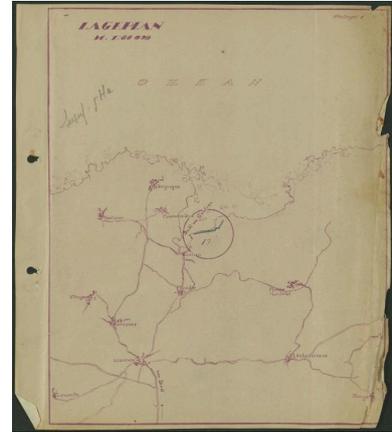
Illustrations



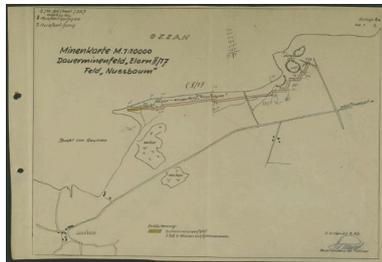
Carte schématique de la baie de Goulven
Repro. Guy Artur,
Repro. Norbert Lambart
IVR53_19872900262P



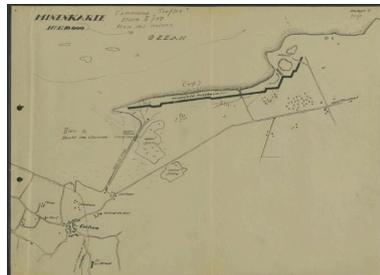
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : pochette, 13 septembre 1942
Phot. Archives départementales du Finistère
IVR53_20252910856NUCA



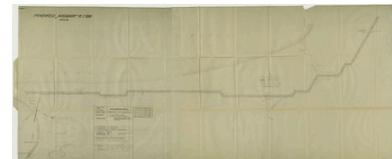
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : plan de situation, mars 1943
Phot. Archives départementales du Finistère
IVR53_20252910859NUCA



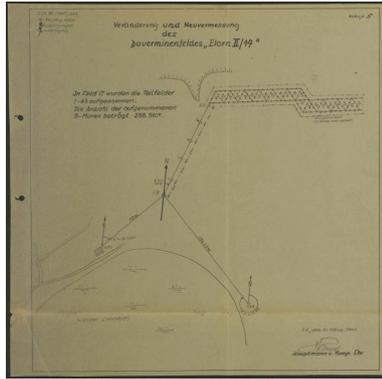
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : carte du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]
Phot. Archives départementales du Finistère
IVR53_20252910861NUCA



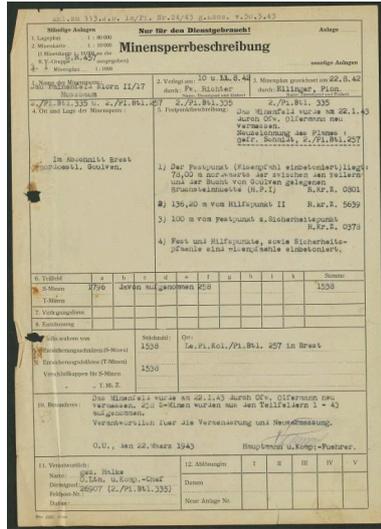
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : carte du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]
Phot. Archives départementales du Finistère
IVR53_20252910862NUCA



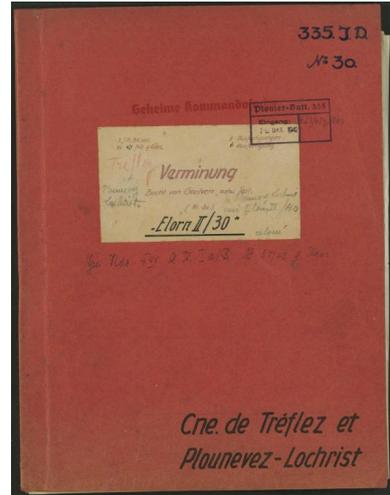
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : plan du champ de mines Nussbaum (noyer), mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]
Phot. Archives départementales du Finistère
IVR53_20252910864NUCA



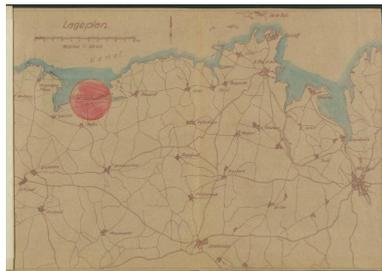
Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : modification et réexamen du champ de mines permanent, 12 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910863NUCA



Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : description du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910858NUCA



Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : pochette, 20 octobre 1942 Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910870NUCA



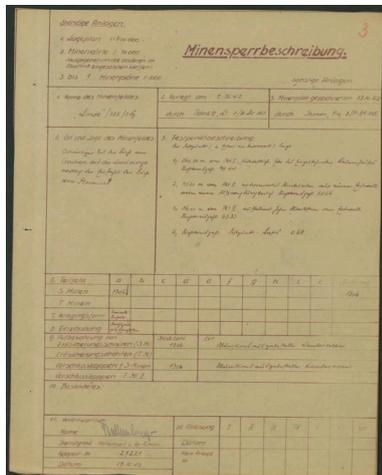
Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan de situation, octobre 1942 Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910874NUCA



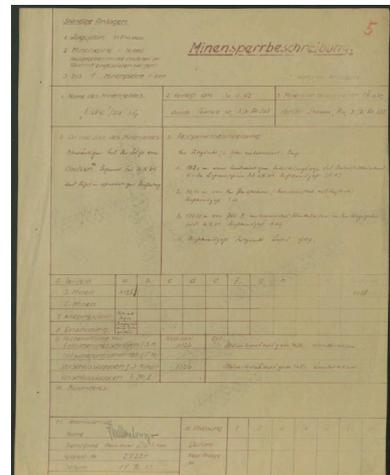
Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : carte du champ de mines dans la baie de Goulven, 17 octobre 1942 Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910876NUCA



Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Linde (tilleul), 17 octobre 1942 [1306 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910877NUCA



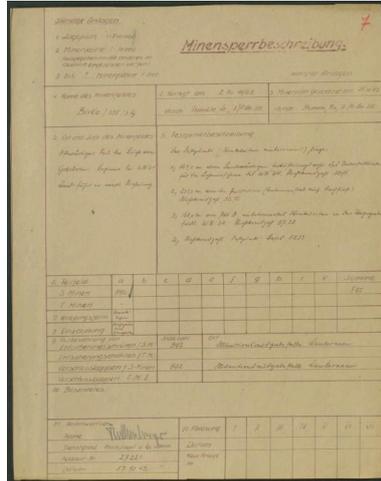
Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Eiche (chêne), 17 octobre 1942 [1126 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910879NUCA



Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Linde (tilleul), 17 octobre 1942 [1306 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910875NUCA

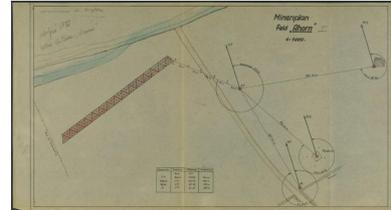


Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Birke (bouleau), 17 octobre 1942 [592 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910881NUCA

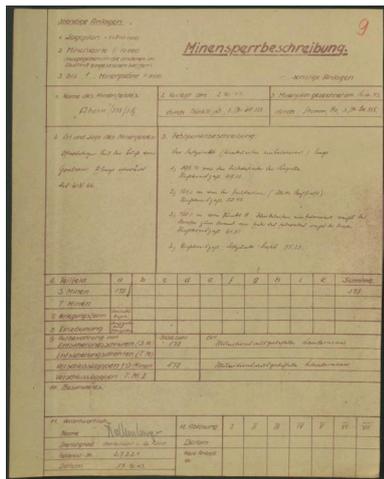


Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Birke (bouleau), 17 octobre 1942 [592 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910880NUCA

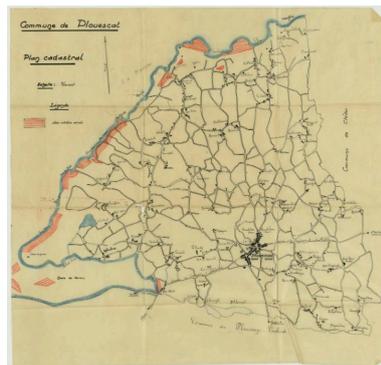
Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Eiche (chêne), 17 octobre 1942 [1126 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910878NUCA



Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Ahorn (érable), 17 octobre 1942 [178 engins de type S. Minen] Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910883NUCA



Dossier allemand de minage, communes de Tréfleze et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Ahorn (érable), 17 octobre 1942 [178 engins de type S. Minen]



Archives du service interdépartemental de déminage, commune de Plouescat : carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950 Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910893NUCA



Archives du service interdépartemental de déminage, commune de Plouescat : carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950 Phot. Archives départementales du Finistère IVR53_20252910894NUCA

Phot. Archives
départementales du Finistère
IVR53_20252910882NUCA



Archives du service
interdépartemental de déminage,
communes de Plouescat, Plounévez-
Lochrist, Tréfléz et Goulven :
carte de localisation des champs
de mines, 1944 - vers 1950
Phot. Archives
départementales du Finistère
IVR53_20252910896NUCA



Archives du service
interdépartemental de déminage,
communes de Plouescat, Plounévez-
Lochrist, Tréfléz et Goulven :
carte de localisation des champs
de mines, 1944 - vers 1950
Phot. Archives
départementales du Finistère
IVR53_20252910895NUCA



Vue aérienne verticale (1950-1965).
Le fossé antichar est bien
visible à l'ouest (à gauche)
et au centre ; il commence
à être remblayé à l'est (à droite)
Phot. Institut national
de l'information
géographique et forestière
IVR53_20252910929NUC



Vue aérienne verticale (1965-1980).
Des portions du fossé antichar
sont remblayés ; le fossé
commence à être végétalisé
Phot. Institut national
de l'information
géographique et forestière
IVR53_20252910930NUC



Vue aérienne verticale (2024). Le
fossé antichar est partiellement
remblayé et végétalisé
Phot. Institut national
de l'information
géographique et forestière
IVR53_20252910948NUCA



Vue de l'anse du Kernic à
marée basse depuis la digue
Michel à Plounévez-Lochrist
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910594NUCA



Vue du bunker-casemate pour canon
antichar de forteresse de 4,7 cm
de l'ensemble fortifié A 1 de Porz
Guen à Plouescat (état en 2003)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032902313NUCA



Vue du bunker-casemate aménagé
dans le chaos granitique de Porz
Meur à Plouescat constituant
l'ensemble fortifié A 2 (état en
2003). A droite, l'empreinte de la
couverture en tôle cintrée de type
métré (Wellblech). Cette casemate
était armée d'un canon de 4,7 cm
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032902318NUCA



Vue du rocher de Kernic
depuis le sud. L'ensemble
fortifié A 3 dominait la route
départementale n° 10, n° 29 et n° 110
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910582NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation et de tir à ciel ouvert (état en 2003)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032902340NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation implanté à l'extrémité de la pointe. Au premier plan, enterré dans le sol, le bunker-abri de type VF 1a pour 6 soldats
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910538NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation et de tir
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910536NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-abri de type VF 1b pour 6 hommes
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910541NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-casemate pour canon de 5 cm ou 7,5 cm
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910515NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-casemate pour canon de 5 cm ou 7,5 cm, chambre de combat depuis l'entrée est. Rampes inclinées et rainures permettaient de faire monter puis de caler les roues de l'affût du canon
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910520NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 6 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910488NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 6 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20252910489NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A 7 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand pour mortier (état en 2003)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032902335NUCA



Vue de l'ensemble fortifié A
8 : bunker-cuve couvert pour
canon de 5 cm (état en 2003)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032901955NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Inventaire des héritages militaires en Bretagne (enquête thématique régionale en cours) (IA29133651)

Oeuvres en rapport :

Batterie d'artillerie de côte (A 46), Rumiadiou - La Gare (Tréfléz) (IA29001108) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Rumiadiou, La Gare

Batterie d'artillerie de côte (A 55), La Métairie - Ar Veuleury (Plouider) (IA29001107) Bretagne, Finistère, Plouider, La Métairie, Ar Veuleury

Batterie d'artillerie de côte (A 59), Kerbreslaouen (Plounéour-Brignogan-plages) (IA29001110) Bretagne, Finistère, Plounéour-Brignogan-plages, Plounéour-Trez, Kerbreslaouen

Bunker-casemate de type FA ou Fm pour un canon antichar de 5 cm ou 7,5 cm (A 56), Digue de Lannévez (Goulven) (IA29133782) Bretagne, Finistère, Goulven, Digue de Lannévez

Corps de garde (Tréfléz) (IA29001741) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Dunes de Keremma

Digue de Lannévez (Tréfléz) (IA00006458) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Lannévez

Digue Michel, Ty Dour (Plounévez-Lochrist) (IA00006478) Bretagne, Finistère, Plounévez-Lochrist, Ty Dour

Écart, Ker Emma (Tréfléz) (IA00006519) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Ker emma

Ensemble fortifié : bunker-poste d'observation d'artillerie et batterie d'artillerie antiaérienne (A 211), Kerilien - Kermabon (Plouider) (IA29001109) Bretagne, Finistère, Plouider, Kerilien, Kermabon

Ensemble fortifié (A 1), Porz Guen (Plouescat) (IA29001361) Bretagne, Finistère, Plouescat, Porz Guen, rue de la Digue

Ensemble fortifié (A 10), Beg an Toullou (Plounéour-Trez fusionnée en Plounéour-Brignogan-plages en 2017) (IA29001369) Bretagne, Finistère, Plounéour-Brignogan-plages, Plounéour-Trez, Beg an Toullou

Ensemble fortifié (A 2), Porz Meur (Plouescat) (IA29001362) Bretagne, Finistère, Plouescat, Porz Meur, A l'ouest de Palud Bihan

Ensemble fortifié (A 3), Rocher du Kernic (Plounévez-Lochrist) (IA29001273) Bretagne, Finistère, Plounévez-Lochrist, Rocher du Kernic

Ensemble fortifié (A 4), Ar Méan, Dunes de Keremma (Plounévez-Lochrist) (IA29001363) Bretagne, Finistère, Plounévez-Lochrist, (devant) Ar Méan, Dunes de Keremma

Ensemble fortifié (A 5), pointe d'Enez-Vihan, Dunes de Keremma (Tréfléz) (IA29001364) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Pointe d'Enez-Vihan, (devant) Roc'h Vran, Dunes de Keremma

Ensemble fortifié (A 6), sur la pointe située face à la roche Malban, Dunes de Keremma (Tréfléz) (IA29001365) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Dunes de Keremma, Devant la roche Malban

Ensemble fortifié (A 7), Penn ar C'hleuz, Dunes de Keremma (Tréfléz) (IA29001366) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Dunes de Keremma, Penn ar C'hleuz

Ensemble fortifié (A 8), Kerguélen (Plounéour-Brignogan-plages) (IA29001367) Bretagne, Finistère, Plounéour-Brignogan-plages, Plounéour-Trez, Kerguélen

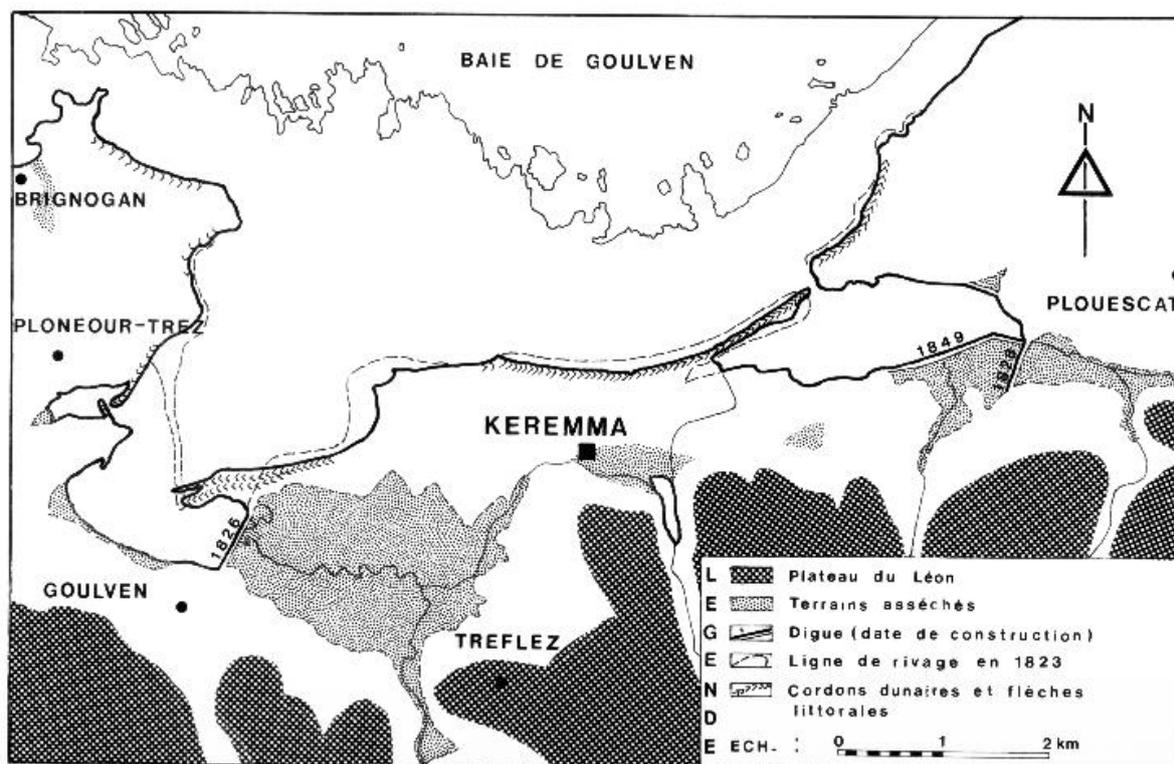
Ensemble fortifié (A 9), Beg Culéren (Plounéour-Trez fusionnée en Plounéour-Brignogan-plages en 2017) (IA29001368) Bretagne, Finistère, Plounéour-Brignogan-plages, Plounéour-Trez, Beg Culéren

Fossé antichar, Dunes de Keremma (Tréfléz, Plounévez-Lochrist) (IA29133723) Bretagne, Finistère, Tréfléz, Dunes de Keremma

Station radar (A 500), Kerderné - Kervingam (Plounévez-Lochrist) (IA29001495) Bretagne, Finistère, Plounévez-Lochrist, Kerderné, Kervingam

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



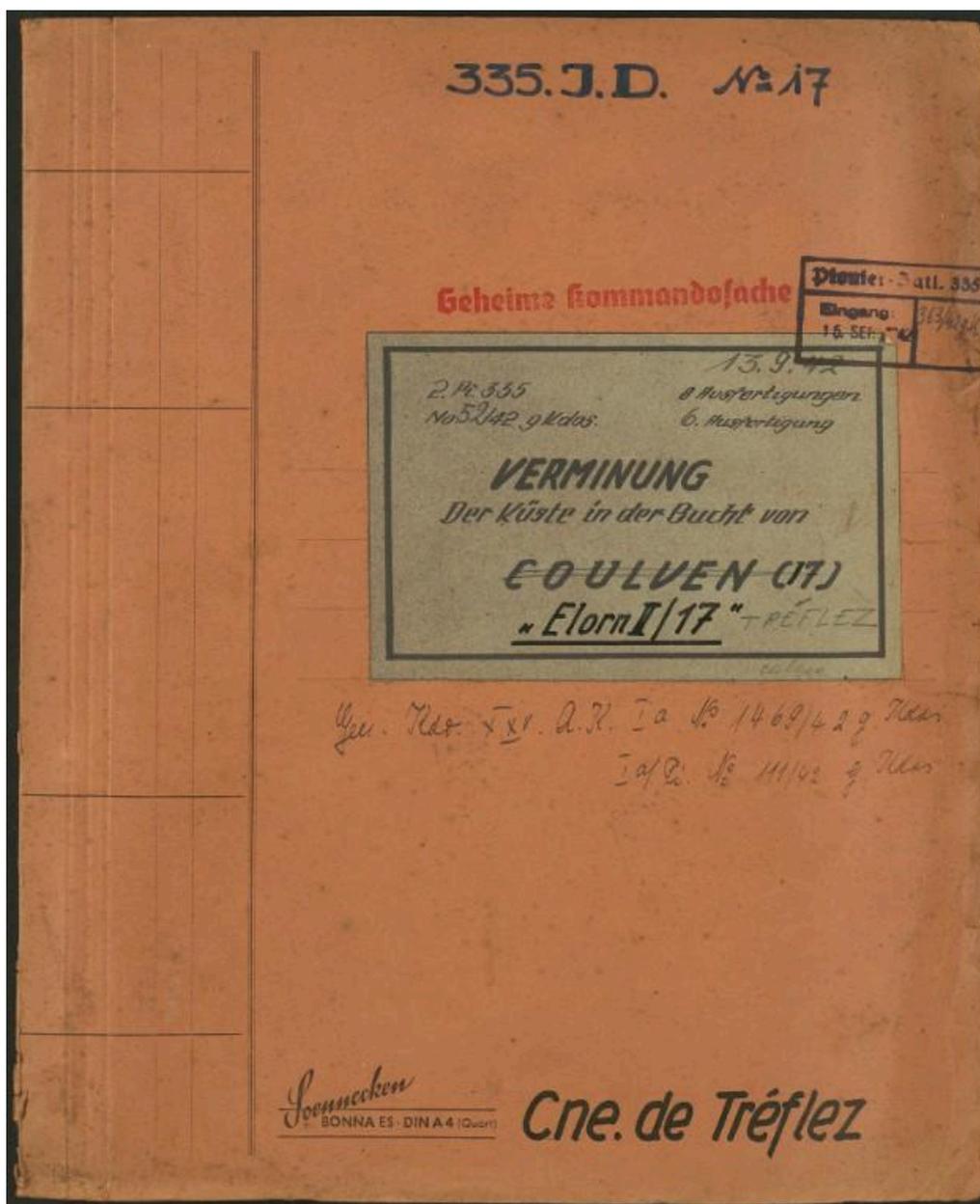
Carte schématique de la baie de Goulven

IVR53_19872900262P

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Artur, Auteur de l'illustration (reproduction) : Norbert Lambart

(c) Inventaire général, ADAGP ; (c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, commune de Tréfléz, champ de mines Elorn II/17 : pochette, 13 septembre 1942

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

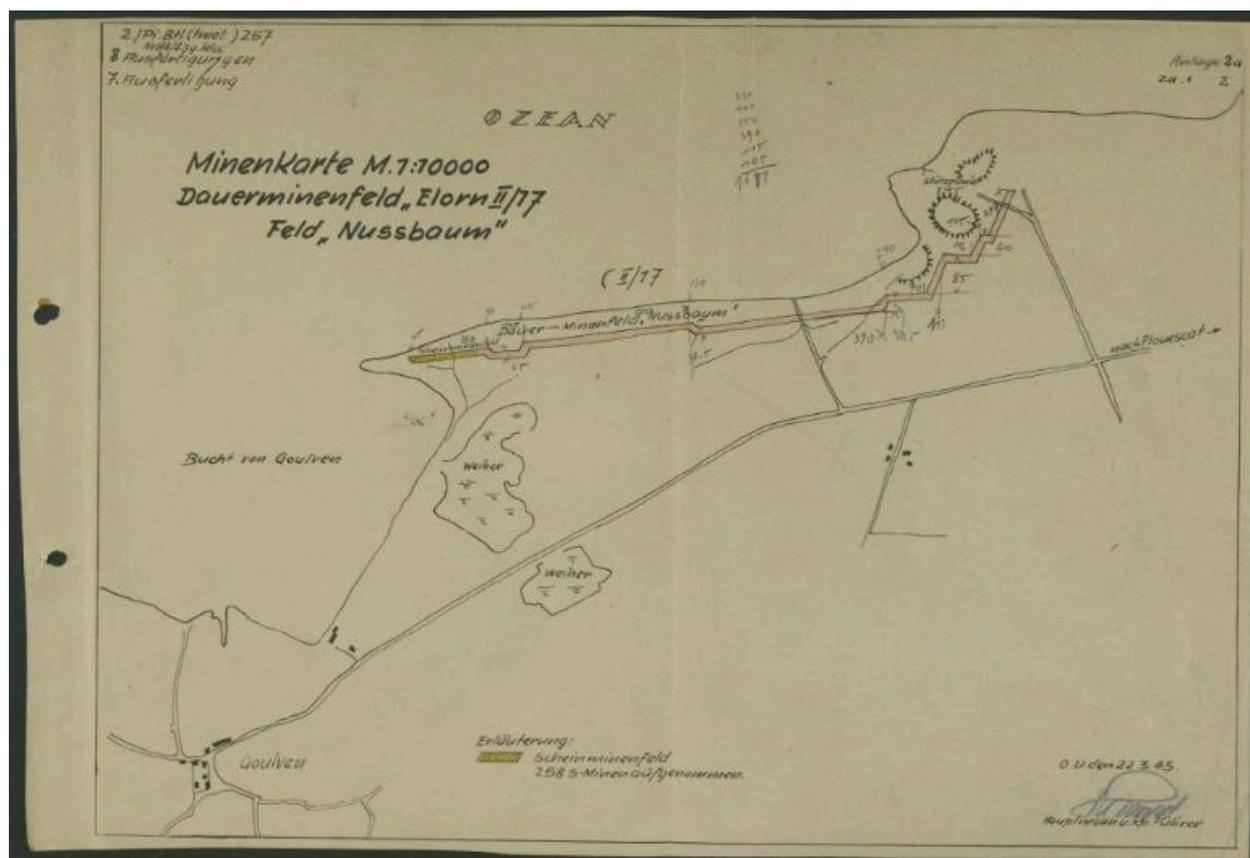
IVR53_20252910856NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, commune de Trélez, champ de mines Elorn II/17 : carte du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

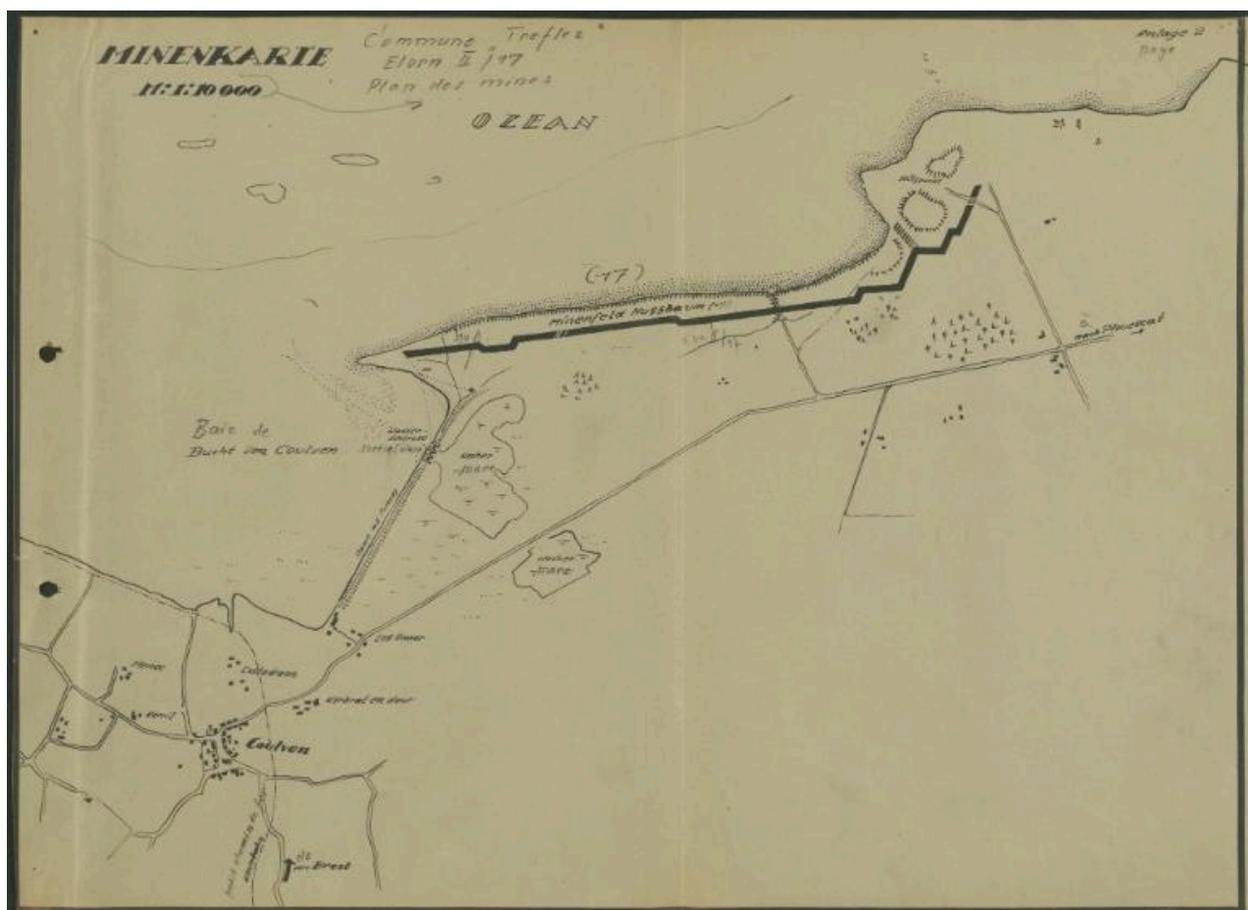
IVR53_20252910861NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, commune de Tréfléz, champ de mines Elorn II/17 : carte du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

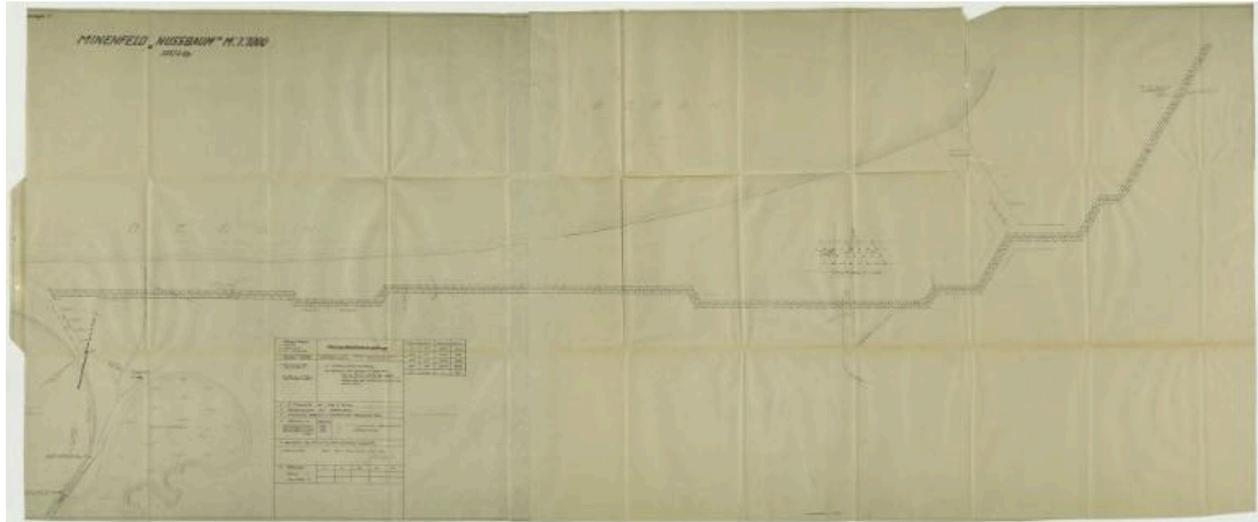
IVR53_20252910862NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : plan du champ de mines Nussbaum (noyer), mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

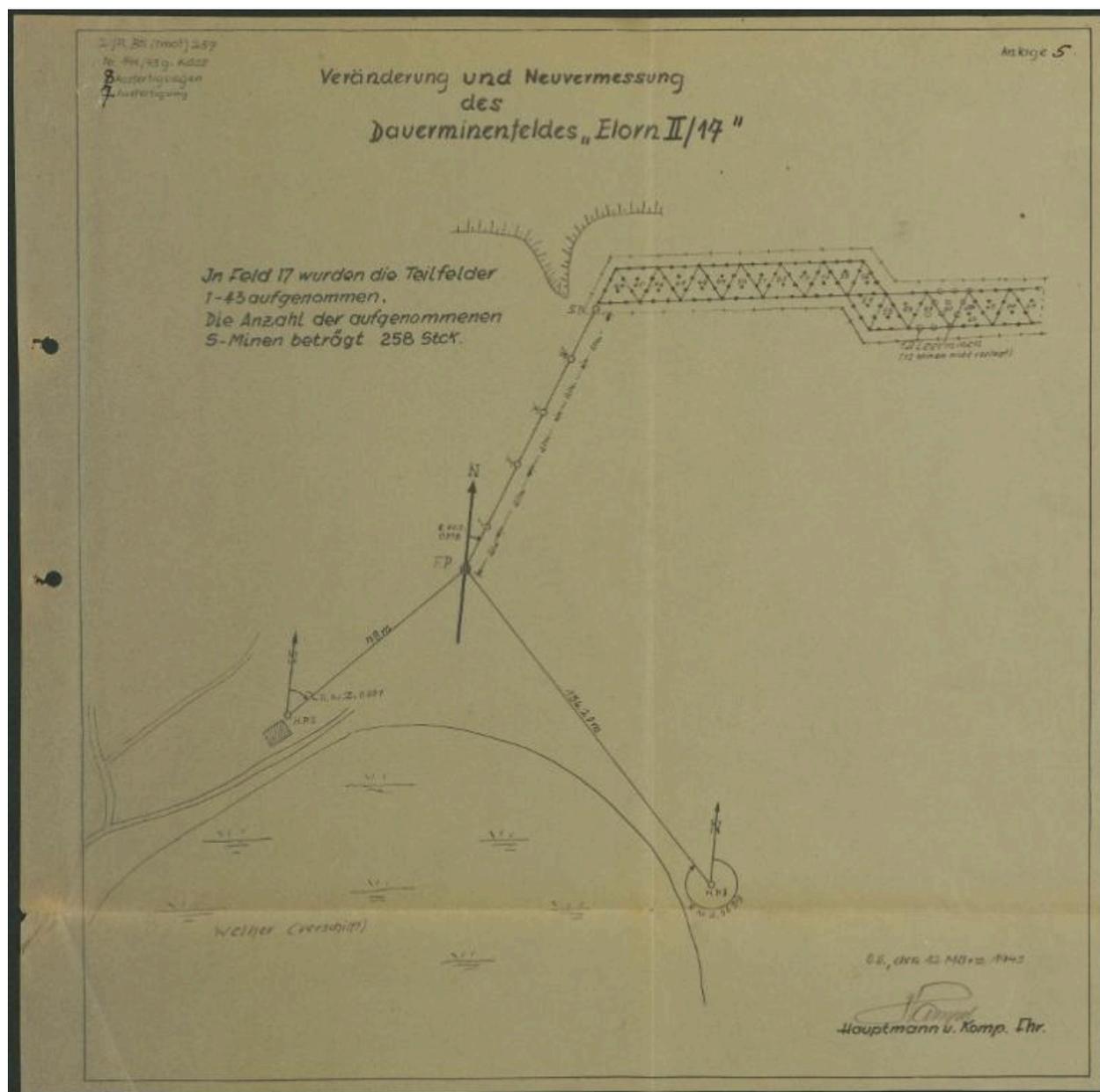
IVR53_20252910864NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, commune de Tréfléz, champ de mines Elorn II/17 : modification et réexamen du champ de mines permanent, 12 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910863NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Anl.zu 113.S.D. Ia/Pl. Nr.24/43 G.Ados. v.30.3.43

Ständige Anlagen		Nur für den Dienstgebrauch!		Anlage								
1. Lageplan	1 : 80 000	<h2 style="margin: 0;">Minensperrbeschreibung</h2>		sonstige Anlagen								
2. Minenkarte	1 : 10 000											
(1 Minenkarte 1:10 000 an die K.V.-Gruppe G.R.457 ausgegeben)												
3. Minenplan	1 : 1000											
1. Name der Minensperre: Jah. Minenfeld Elorn II/17 Nussbaum		2. Verlegt am: 10 u. 11.8.42 durch: Fv. Richter <small>Name, Dienstgrad und Einheit</small>	3. Minenplan gezeichnet am 22.8.42 durch: Ellinger, Pion. <small>Name, Dienstgrad und Einheit</small>									
4. Ort und Lage der Minensperre: Im Abschnitt Brest Nordwestl. Goulven.		5. Festpunktbeschreibung: Das Minenfeld wurde am 22.1.43 durch Ofw. Olfersmann neu vermessen. Neuzählung des Planes: gefr. Schmitt, 2./Pl.Btl.257										
6. Teilfeld		a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	Summe
S-Minen		1796	davon aufgenommen		258							1538
T-Minen												
7. Verfügungsfonn												
8. Entzündung												
9. Abla wählen von		Stückzahl:		Ort:								
Entsicherungsdrahten (S-Minen)		1538		Le.Pl.Kol./Pl.Btl. 257 in Brest								
Entsicherungsdrahten (T-Minen)		1538										
Verschlusskappen für S-Minen												
" " T.M.Z.												
10. Besonderes:		Das Minenfeld wurde am 22.1.43 durch Ofw. Olfersmann neu vermessen. 258 S-Minen wurden aus den Teilfeldern 1 - 43 aufgenommen. Verantwortlich fuer die Versenkung und Neuvermessung. O.U., den 22. März 1943 Hauptmann u. Komp.-Fuehrer.										
11. Verantwortlich:		Name: gez. Halke O.Ltn. u. Komp.-Chef		12. Ablösungen:		I	II	III	IV	V		
Dienstgrad: 26907 (2./Pl.Btl.335)		Datum:										
Feldpost-Nr.:		Datum:										
Datum:												

Dossier allemand de minage, commune de Tréflez, champ de mines Elorn II/17 : description du champ de mines nommé Nussbaum (noyer), 22 mars 1943 [1538 engins de type S. Minen + 258 engins]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

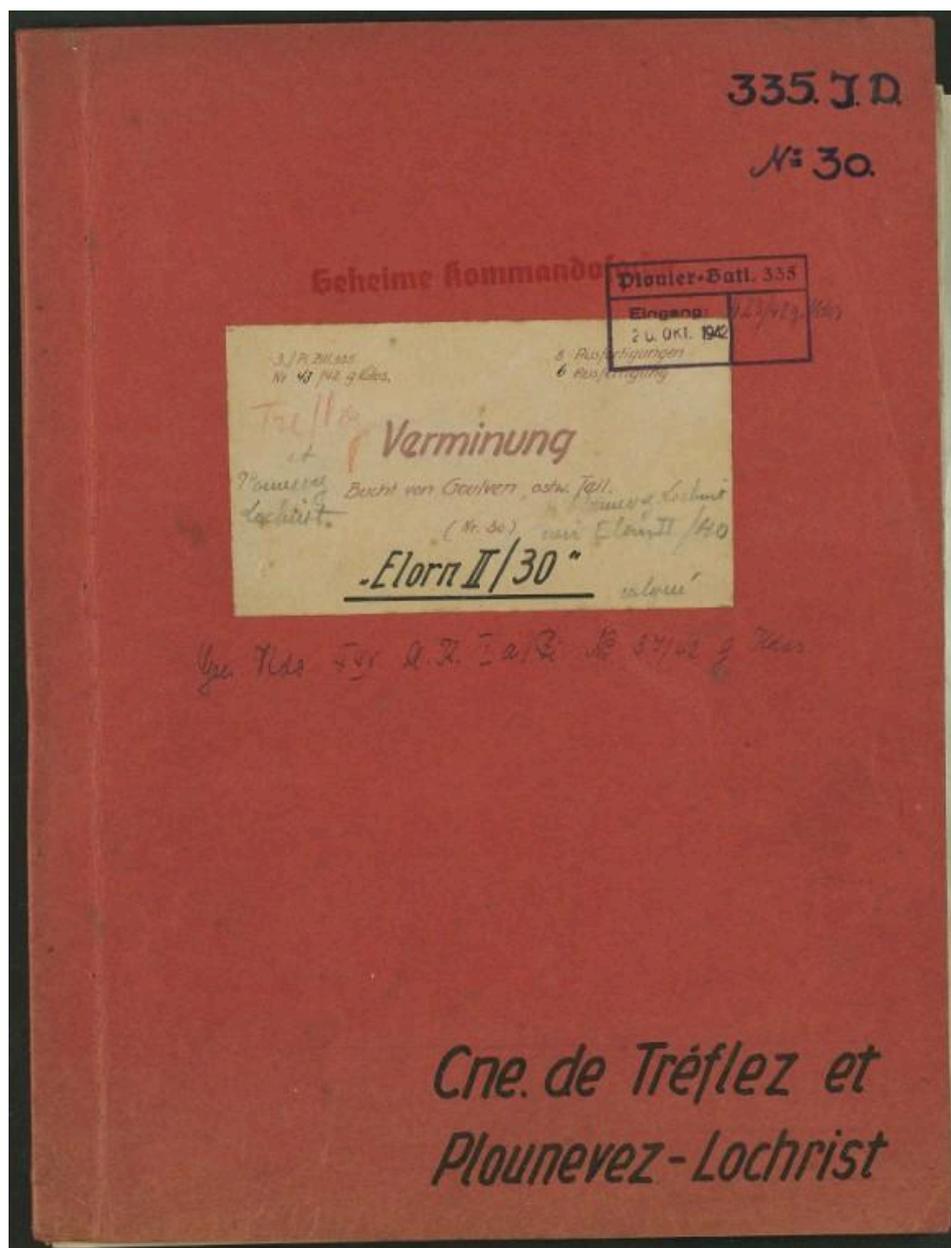
IVR53_20252910858NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : pochette, 20 octobre 1942

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

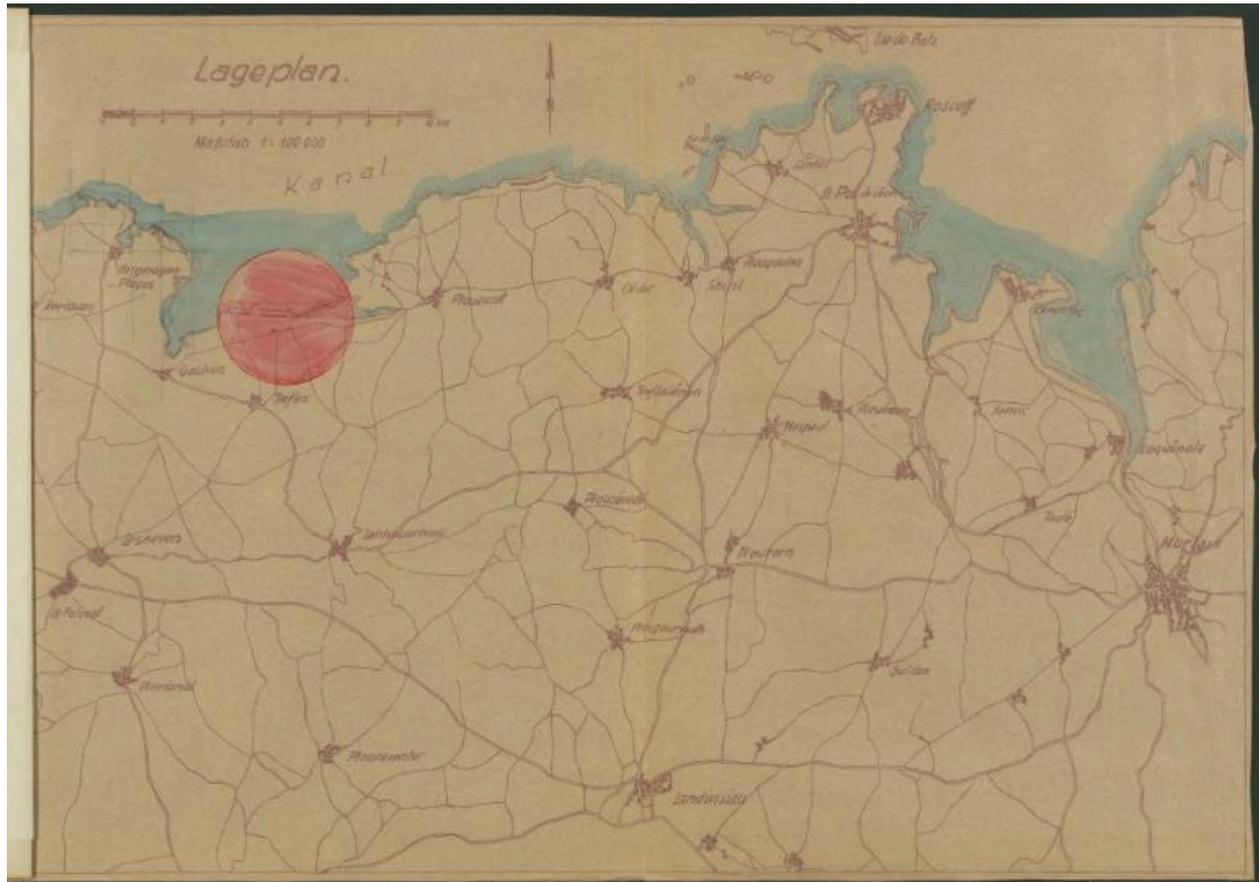
IVR53_20252910870NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréflevez et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan de situation, octobre 1942

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910874NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréflé et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : carte du champ de mines dans la baie de Goulven, 17 octobre 1942

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

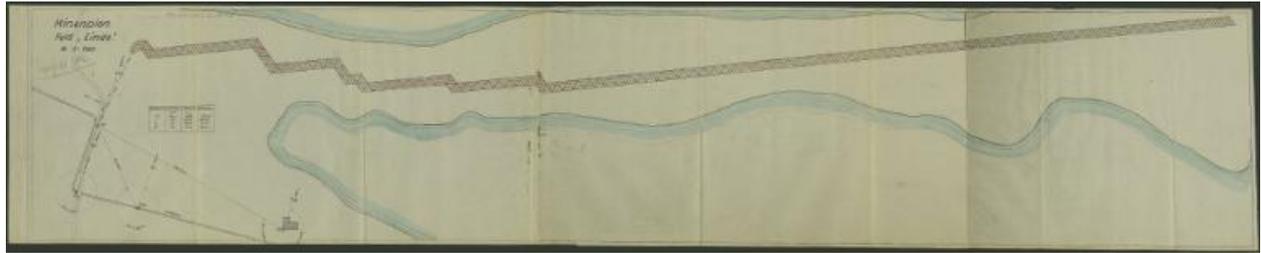
IVR53_20252910876NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréfléz et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Linde (tilleul), 17 octobre 1942 [1306 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910877NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

3

Minensperrebeschreibung:

Ständige Anlagen

1. Lageplan 1:100 000
2. Minenkarte 1:10 000
(ausgegeben an die anderen im Beschnitt eingesetzten Blätter)
3. bis 1. Minenpläne 1:1000

Sonstige Anlagen

4. Name des Minenfeldes: "Linde" / 335 / 136	2. Verlegt am 1. 10. 42 durch Tinnel, dt. 1/10 dt 42	3. Minenplan gezeichnet am 13. 11. 42 durch Stamm, Fig. 3/P. 24-245
---	---	--

4. Ort und Lage des Minenfeldes:
Ostwärts am Fuß der Düne von Goulven, auf der abwärts zur Straße der Fuß der Düne von Plounévez

5. Festpunktbeschreibung:
An folgenden 4 Punkten (2 Meter im Abstand) liegt:
 1. 260,50 m von R.I.E. südwestlich, Höhe des Festpunktes 44,44
 2. 1030 m von R.I.E. nordwestlich, Winkelabstand mit einem feststellbaren Punkt 55,66
 3. 5600 m von R.I.E. nördlich, Höhe des Festpunktes 53,33
 4. Richtungspunkt Richtung Süd 0,60

6. Teilfeld	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	Summe
S. Minen	1306										1306
T. Minen											
7. Kriegungsform	Kante Länge										
8. Einzäunung	Kette mit Stützen										
9. Aufbahrung von Entsicherungssehnen (S.M.)	Stückzahl 1306		Ort Blindensicht mit gabelförmigen Landesmarken								
Entsicherungssehnen (T.M.)											
Verschlußklappern f. S. Minen	1306		Blindensicht mit gabelförmigen Landesmarken								
Verschlußklappern f. T. M. Z.											
10. Besonderes:											

11. Verantwortlich	12. Ablesung	I	II	III	IV	V	VI	VII
Name:								
Dienstgrad: <i>Minenrat i. d. 4. Klasse</i>	Datum:							
Feldpost-Nr.: 27221	Neue Anlage Nr.:							
Datum: 17. 10. 42								

Dossier allemand de minage, communes de Tréfleux et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Linde (tilleul), 17 octobre 1942 [1306 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

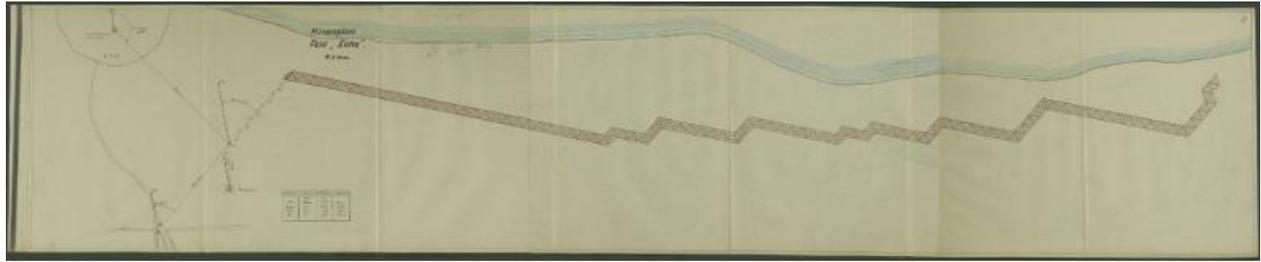
IVR53_20252910875NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Eiche (chêne), 17 octobre 1942 [1126 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910879NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

5

Minensperrbeschreibung

Ständige Anlagen

1 Lageplan 1:100 000
 2 Minenkarte 1:10 000
 (ausgegeben an die anderen im
 Abstrich eingesetzten Heften)
 3 bis 7 Minensperre 1:1000

1 Name des Minenfeldes
 Eiche (chêne)

2 Verlegt am 30. 9. 42
 durch Franke Nr. 3/2-24.315

3 Minenart und -anzahl (Menge)
 durch Stumm, Nr. 3/2-24.315

4 Ort und Lage des Minenfeldes
 östliche Teil des Berges von
 Clouvert, 2 km SW von
 der Spitze von Clouvert

5 Testpunktbesetzung:
 bei Testpunkt 1 (1 km südwestlich Berg)
 1. 192 m von südwestlicher Testpunktbesetzung
 2. 10 m von Testpunktbesetzung (südwestlich)
 3. 134 m von Testpunktbesetzung (südwestlich)
 4. Testpunktbesetzung (südwestlich)

6. Teilfeld	a	b	c	d	e	f	g	h	Summe
S. Minen	1126								1126
T. Minen									
7. Kriegsmine									
8. Einzelmine									
9. Aufbereitung von Explosivstoff (3%)			1126						
10. Besondere									

11. Verantwortlich
 Name: [Signature]
 Dienstgrad: [Signature]
 Heeres-Nr.: 27221
 Datum: 17. 10. 42

12. Ablösung
 Datum:
 Neue Heeres-Nr.:

Dossier allemand de minage, communes de Tréfléz et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Eiche (chêne), 17 octobre 1942 [1126 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

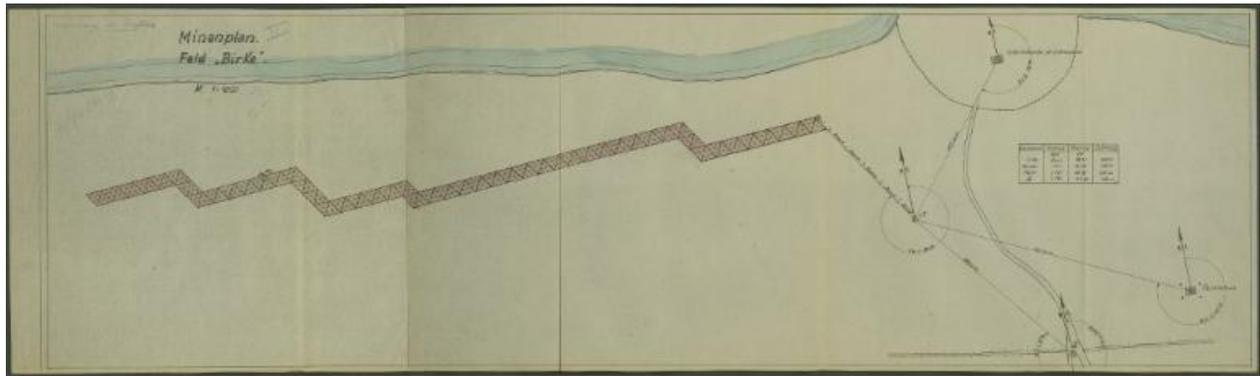
IVR53_20252910878NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréfléz et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Birke (bouleau), 17 octobre 1942 [592 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910881NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

7

Ständige Anlagen

1 Lageplan 1:10000
 2 Minenkarte 1:10000
 (ausgegeben an die anderen in
 Beschriftung eingesezten Maßstab)

3 bis 5 Minenpläne 1:1000

sonstige Anlagen

Minensperrbeschreibung

1 Name des Minenfeldes: <i>Birke / 335 / 34</i>	2 Verlegt am 2. 10. 1942 durch <i>Trankle, dt., 3/28. 335</i>	3 Minenplan gezeichnet am 11. 10. 42 durch <i>Stumm, Po., 3/16. 335</i>
--	--	--

4 Ort und Lage des Minenfeldes:
*Affendörfer hat die Stützwerke
 Godelven. Beginn bei W.N. 64
 endet fertig in neuer Richtung*

5 Festpunktbeschreibung:
 der Stützpunkte (Ankersteinen nicht einm.) folgt:
 1, 147,0 m vom Landesvermessungs Festpunkt 1000 bei W.N. 64. Bepunktungsp. 5895
 2, 207,0 m vom der Festpunkt (Ankerstein) auf Stützpunkt.
 Bepunktungsp. 5270
 3, 147,0 m vom W.N. 64. nicht einm. Ankersteinen in der Stützpunkte
 bei W.N. 64. Bepunktungsp. 5738
 4, Bepunktungsp. Stützpunkt - April 1943

6. Teilfeld	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	Summe
S. Minen	592										592
T. Minen	-										
7. Kriegsgeschichte											
8. Einzäumung											
9. Aufrechterhaltung von Entsicherungsrichtungen (S.M.)											
Entsicherungsrichtungen (T.M.)											
Verschlusskappen f. S. Minen											
Verschlusskappen f. T. M. Z.											
10. Besonderes:											

11. Verantwortlicher:
 Name *W. Müller*
 Dienstgrad *Leutnant d. Inf.*
 Teilpost-Nr. *27221*
 Datum *17. 10. 42*

12. Ablesung:
 I II III IV V VI VII
 Datum
 Neue Probe
 Nr.

Dossier allemand de minage, communes de Tréfleux et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Birke (bouleau), 17 octobre 1942 [592 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

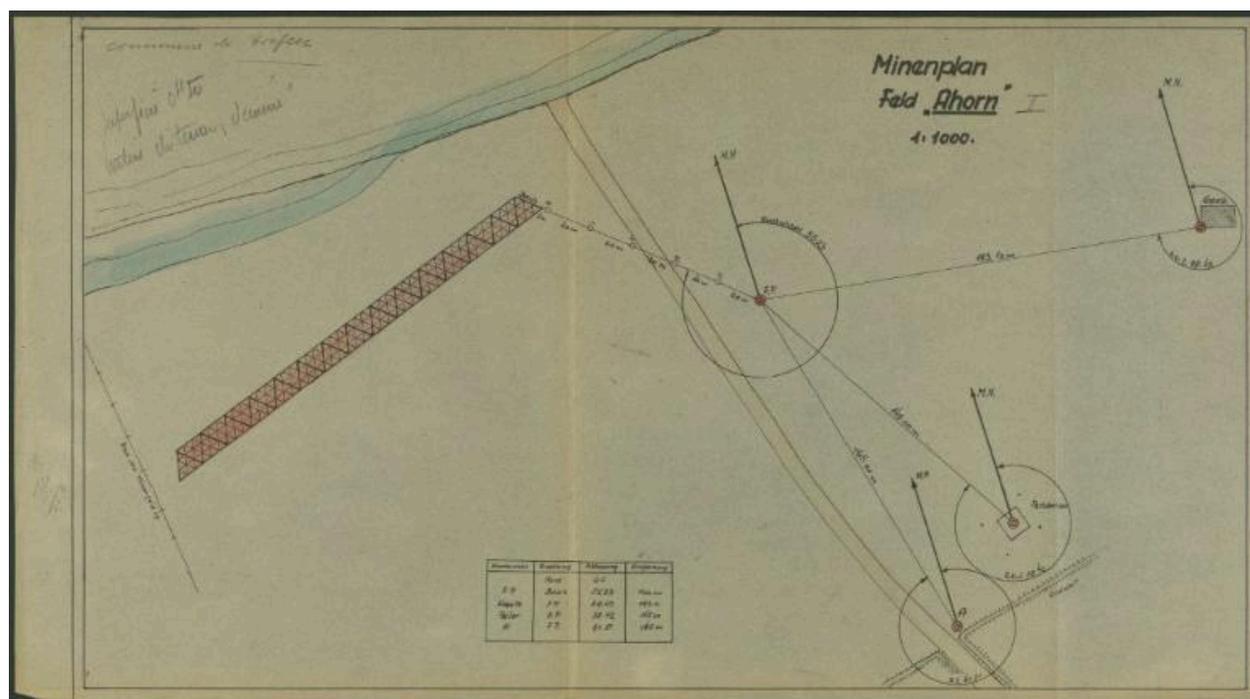
IVR53_20252910880NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dossier allemand de minage, communes de Tréflé et de Plounevez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : plan du champ de mines nommé Ahorn (érable), 17 octobre 1942 [178 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910883NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

9

Minensperrbeschreibung:

Ständige Anlagen:

1. Lageplan - 1:100 000
2. Minenkarte 1:10 000 (ausgegeben an die anderen im Abwehr eingesehene Karten)
3. bis 1. Minenpläne 1:1000

Sonstige Anlagen:

1. Name des Minenfeldes: <i>Ahorn / 335/36</i>	2. Verlegt am: 2. 10. 42. durch Trümble, St. 1/17-44 335	3. Minenplan genehmigt am 4. 10. 42. durch Stumm, No. 3/17-44 335.									
4. Ort und Lage des Minenfeldes: <i>Offenstigeur Teil der Höhe von Gousterou. Höhe 100m über NN 46.</i>		5. Festpunktbeschreibung: <i>Der Festpunkt (Winkelstein unterirdisch) liegt</i> 1, 192 m von der Südkante der Anlage. Richtungsgröße 49.43. 2, 185 m von der Südkante (20m Buffert). Richtungsgröße 58.42. 3, 165 m von Punkt 11. Richtungen nicht bestimmt wegen der Minen zum Zweck von Feste der Unterwelt wegen der Minen. Richtungsgröße 61.51. 4, Richtung Größe Richtung Süd 55.25.									
6. Teilfeld											
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	Summe
S. Minen	178										178
T. Minen											
7. Verlegungsform	<i>Einheit</i>										
8. Einzäunung	<i>Einheit</i>										
9. Aufbahrung von Entschärfungsdrähten (S.M.)	<i>Stückzahl 178 Ort</i>										
Entschärfungsdrähten (T.M.)	<i>Stückzahl mit getriebene Landermann</i>										
Verschlußklappen f. S. Minen	<i>478</i>										
Verschlußklappen T. M. E.	<i>Stückzahl mit getriebene Landermann</i>										
10. Besonderes:											
11. Verantwortlich:											
Name: <i>[Signature]</i>											
12. Abklärung: I II III IV V VI VII VIII											
Dienstgrad: <i>Leutnant i. G. Reserve</i> Datum:											
Telefon-Nr.: 27 221 Neue Adresse:											
Datum: 17. 10. 42. Nr.:											

Dossier allemand de minage, communes de Tréflez et de Plounévez-Lochrist, champ de mines Elorn II/30 : description du champ de mines nommé Ahorn (érable), 17 octobre 1942 [178 engins de type S. Minen]

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

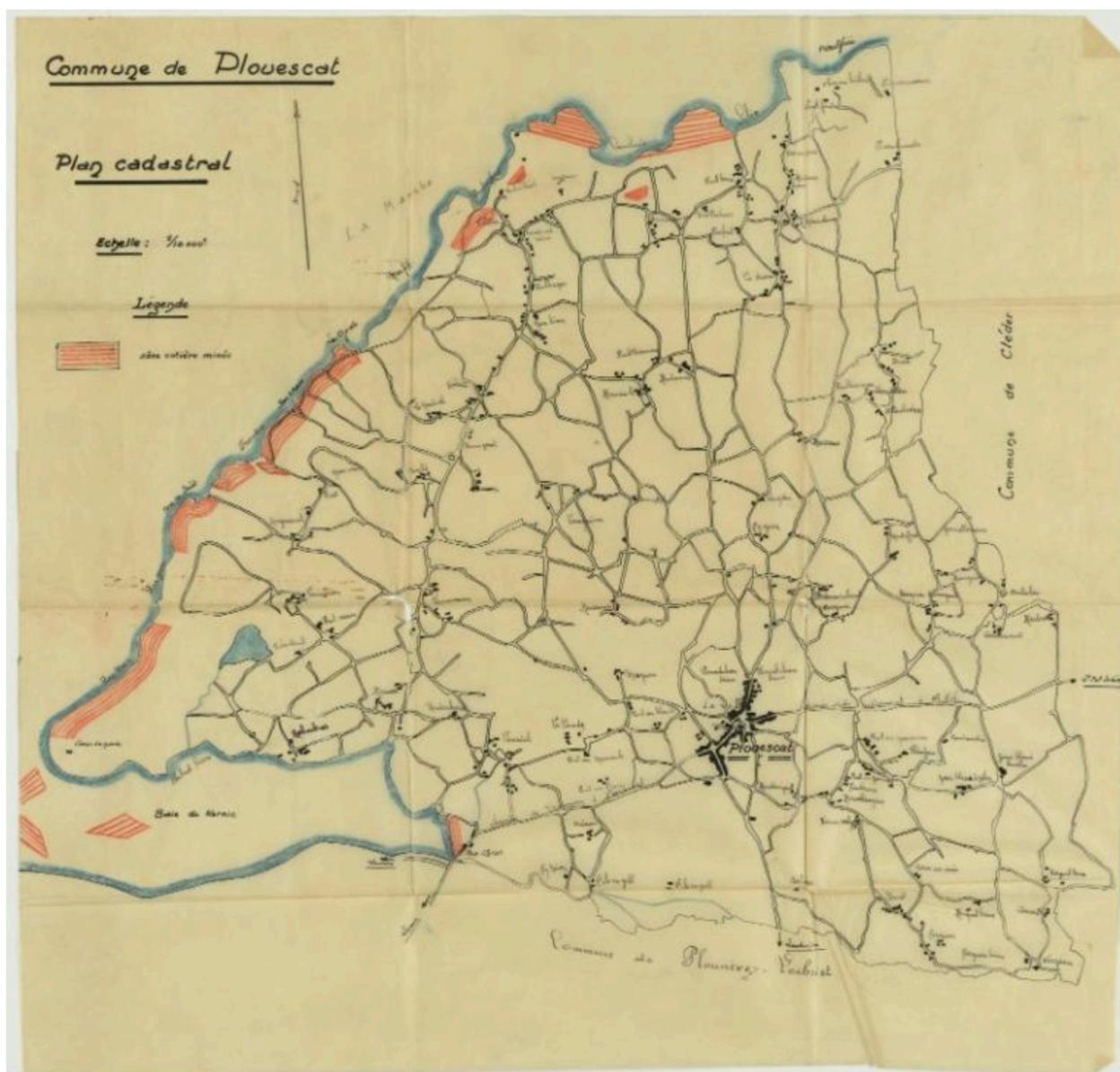
IVR53_20252910882NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archives du service interdépartemental de déminage, commune de Plouescat : carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
 Archives départementales du Finistère : 2264W

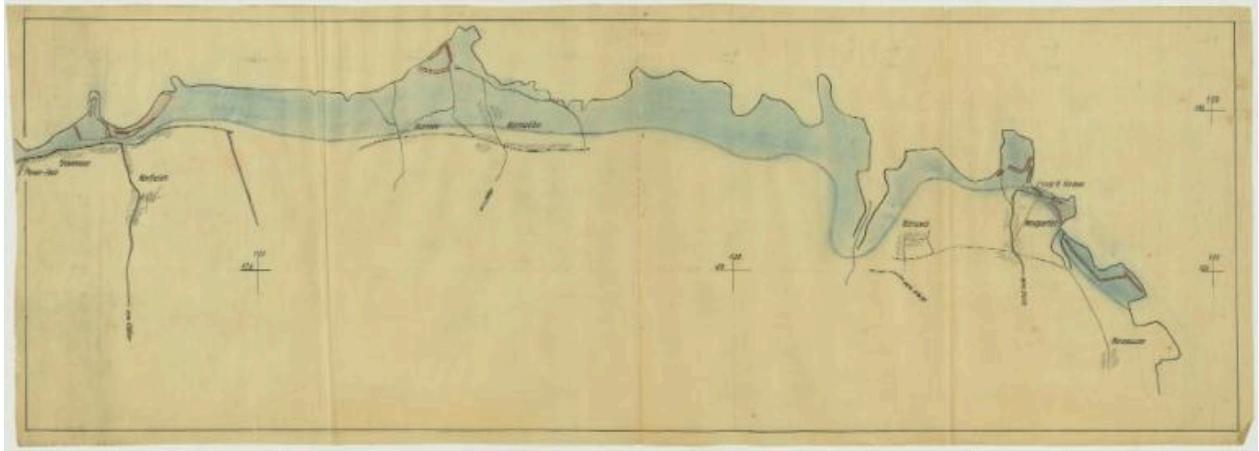
IVR53_20252910893NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archives du service interdépartemental de déminage, commune de Plouescat : carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

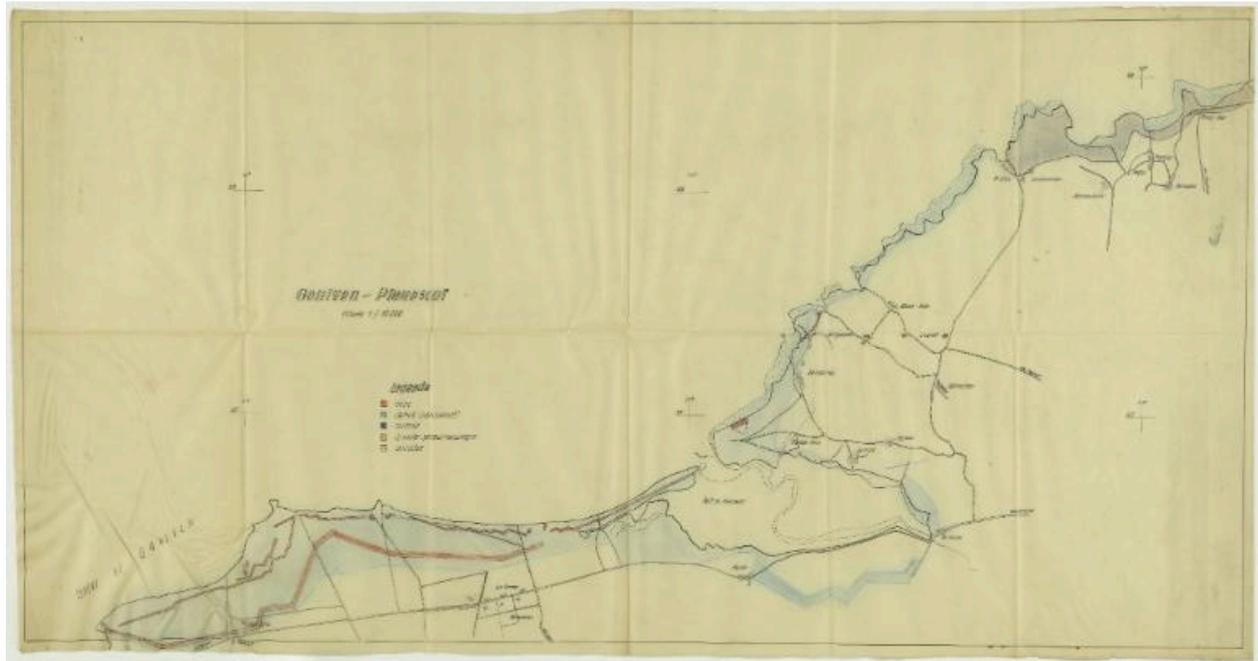
IVR53_20252910894NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archives du service interdépartemental de déminage, communes de Plouescat, Plounévez-Lochrist, Tréflez et Goulven : carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

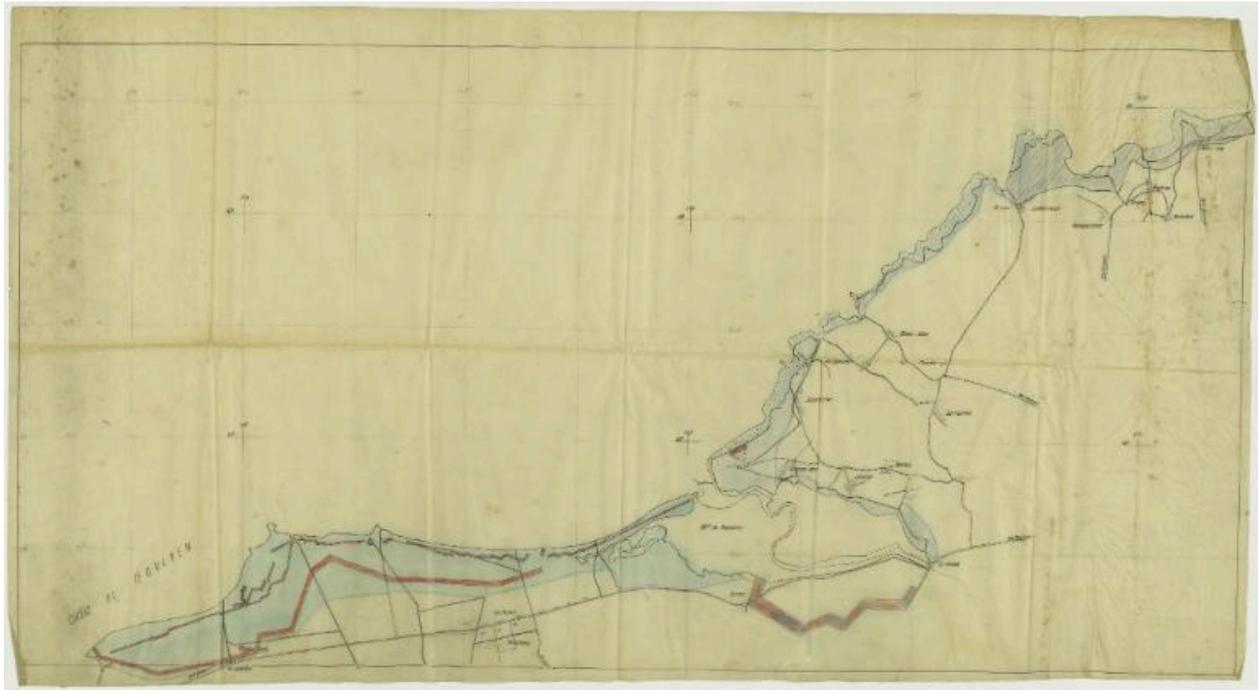
IVR53_20252910896NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Archives du service interdépartemental de déminage, communes de Plouescat, Plounévez-Lochrist, Tréfléz et Goulven :
carte de localisation des champs de mines, 1944 - vers 1950

Référence du document reproduit :

- **Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne**
Fonds d'archives du service interdépartemental de déminage en Bretagne (conservé au fort Montbarey à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis déplacé aux Archives départementales du Finistère). Ce fonds est constitué des archives de minage provenant de l'État-major allemand (1942-1944) et des archives du service de déminage français (1944 - vers 1950).
Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20252910895NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Archives départementales du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne verticale (1950-1965). Le fossé antichar est bien visible à l'ouest (à gauche) et au centre ; il commence à être remblayé à l'est (à droite)

IVR53_20252910929NUC

Auteur de l'illustration : Institut national de l'information géographique et forestière

(c) Institut national de l'information géographique et forestière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne verticale (1965-1980). Des portions du fossé antichar sont remblayés ; le fossé commence à être végétalisé

IVR53_20252910930NUC

Auteur de l'illustration : Institut national de l'information géographique et forestière

(c) Institut national de l'information géographique et forestière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne verticale (2024). Le fossé antichar est partiellement remblayé et végétalisé

IVR53_20252910948NUCA

Auteur de l'illustration : Institut national de l'information géographique et forestière

Date de prise de vue : 2024

(c) Institut national de l'information géographique et forestière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'anse du Kernic à marée basse depuis la digue Michel à Plounévez-Lochrist

IVR53_20252910594NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker-casemate pour canon antichar de forteresse de 4,7 cm de l'ensemble fortifié A 1 de Porz Guen à Plouescat (état en 2003)

IVR53_20032902313NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker-casemate aménagé dans le chaos granitique de Porz Meur à Plouescat constituant l'ensemble fortifié A 2 (état en 2003). A droite, l'empreinte de la couverture en tôle cintrée de type métro (Wellblech). Cette casemate était armée d'un canon de 4,7 cm

IVR53_20032902318NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du rocher de Kernic depuis le sud. L'ensemble fortifié A 3 dominait la route départementale n° 10, n° 29 et n° 110

IVR53_20252910582NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation et de tir à ciel ouvert (état en 2003)

IVR53_20032902340NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation implanté à l'extrémité de la pointe. Au premier plan, enterré dans le sol, le bunker-abri de type VF 1a pour 6 soldats

IVR53_20252910538NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-poste d'observation et de tir

IVR53_20252910536NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-abri de type VF 1b pour 6 hommes

IVR53_20252910541NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-casemate pour canon de 5 cm ou 7,5 cm

IVR53_20252910515NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 5 : bunker-casemate pour canon de 5 cm ou 7,5 cm, chambre de combat depuis l'entrée est. Rampes inclinées et rainures permettaient de faire monter puis de caler les roues de l'affût du canon

IVR53_20252910520NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 6 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand

IVR53_20252910488NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 6 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand

IVR53_20252910489NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 7 : bunker-poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand pour mortier (état en 2003)

IVR53_20032902335NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'ensemble fortifié A 8 : bunker-cuve couvert pour canon de 5 cm (état en 2003)

IVR53_20032901955NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation